

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programmes statistiques 2005

page

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS
LOCALES**

- Département des études et des statistiques locales de la DGCL..... 4

Insee

- Réseau de l'action régionale du DAR 7

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique 9

Programmes ou extraits des programmes présentés à d'autres formations du CNIS 2

**Programmes ou extraits des programmes statistiques 2005
présentés à d'autres formations du CNIS**

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES 14

Formation COMMERCE, SERVICES

Insee - Département des activités tertiaires..... 18
Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat,
aux professions libérales et à la consommation - DECAS 18
Premier Ministre - Direction du Développement des Médias (DDM) 18
Banque de France..... 19

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Unité recensement de la population 20
Département de la démographie 28
Mission Répertoires et mouvement de la population..... 29
Division Enquêtes et études démographiques 30
Pôle infrastructures géographiques 30
Mission base permanente d'équipements 31
Mission Estimations localisées de population..... 32
Division Prix à la consommation 32
Division Conditions de vie des ménages 33

Ministère de la culture et de la communication - DEP 33
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction centrale de la
police judiciaire..... 34
Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative 35

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - DEP 36

Formation EMPLOI, REVENUS

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département Emploi et revenus d'activité
- Section Synthèse et conjoncture de l'emploi 37
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus 37
- Division Emploi..... 38

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale - DARES -
- Sous-direction « Emploi et marché du travail » 39
- Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle » 39

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État - DGAPF 40
Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)
Observatoire de l'emploi territorial 40

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	41
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	43

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Insee - Département Système statistique d'entreprises	44
Ministère délégué à l'industrie - SESSI	44
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES	45
Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	45
Premier Ministre – Direction du développement des Médias	45
Banque de France - Direction des entreprises	46

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques	47
--	----

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	50
Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)	50
Ministère de la santé et de la protection sociale - DREES	51

Formation TRANSPORTS, TOURISME**TRANSPORTS**

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique des transports	55
---	----

TOURISME

Insee - Département des activités tertiaires	57
Ministère délégué au Tourisme Direction du Tourisme	58

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee Division Logement	60
Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique de la construction	61
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	66

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

1 . Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2005 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (problèmes statistiques liés aux modalités financières retenues par les collectivités locales pour alléger le poids de leur dette, poursuite des transferts de compétences, réforme de la fiscalité locale, nouvelles formes de coopération intercommunale...), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux départements (M52) et aux régions (M71) et à la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14).

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail... Un important travail de simplification du recueil de ces rapports sera entrepris, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème.

Par ailleurs un effort particulier sera entrepris en matière de connaissance des **rémunérations** dans les collectivités locales.

Enfin, le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) sont en cours de rénovation, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année. Ce projet devrait aboutir courant 2005 avec la diffusion d'informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui pourront dans certains cas se substituer à la diffusion sur papier. La partie « données de cadrage » du site internet sera refondue pour en permettre une mise à jour plus fréquente et une utilisation plus conviviale. Les tableaux volumineux seront diffusés sur cédérom, sous format « tableur », ce qui devrait en rendre l'utilisation plus facile.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la mise à jour du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le

contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2005 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2005

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2003, en essayant d'en raccourcir les délais.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2006 à partir des données de 2005.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En particulier, la simplification du recueil de ces données et leur articulation avec d'autres sources statistiques (DADS, enquête COLTER) seront préparées en vue de cette échéance.

Par ailleurs, un effort particulier sera consenti sur la connaissance des rémunérations dans la fonction publique territoriale, à partir de plusieurs sources existantes (DADS, bilans sociaux, budgets et comptes administratifs des collectivités).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données, remis en place en 2004, sera enrichi et consolidé en 2005.

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le département participera aux travaux de valorisation et d'enrichissement du guide des sources statistiques sur les finances locales, préconisé par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) relatif à la connaissance statistique des finances publiques locales et dont une première version a été présentée à la formation Statistiques Régionales et Locales.

3 . Les travaux reconduits

- **Actualisation de l'ouvrage** :

"Les collectivités locales en chiffres". Sortie de l'édition 2005 et actualisation de celle-ci sur internet.

- **Finances locales** :

- à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2003) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2003) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse par sondage des budgets communaux 2005 (5 000 communes) et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2003) ;
- exploitation des budgets primitifs 2005 des départements et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2003) ;
- exploitation des budgets primitifs 2005 des régions et diffusion d'une note de résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2003).

. dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de disquettes départementales donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2004).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

• dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2005**5.1 Aspects régionaux et locaux**

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Insee

- Département de l'action régionale
- . Réseau de l'action régionale

Rappel : 24 équipes, une par direction régionale de l'Institut, contribuent à établir des statistiques régionales et locales en liaison directe avec la demande qui s'exprime en région. Avec le département de l'action régionale situé à la direction générale de l'Insee, ces équipes forment le réseau de l'action régionale.

Ce réseau a deux types d'actions en matière statistique :

- produire des systèmes d'observation des réalités locales disponibles de façon homogène sur le territoire national, en complément de ceux créés par les opérations des services producteurs dont la vocation est d'abord nationale
- répondre à des besoins d'information statistique particuliers à une région ou à une zone, en mettant en œuvre autant que possible des outils communs et des méthodes harmonisées.

Dans ces deux domaines, les principales opérations prévues pour 2005 sont les suivantes :

1° Systèmes d'observation couvrant tout le territoire

- Le projet « Connaissance locale de l'appareil productif » - CLAP- entré en production fin 2003 et mi 2004 fournira en 2005 une description finement localisée du volume d'emploi et des rémunérations salariales pour les années 2002 et 2003 sur l'ensemble des secteurs y compris les administrations publiques ; cette production deviendra ensuite annuelle. S'agissant des données économiques localisées de niveau entreprise tirées des comptes d'exploitation, le projet CLAP devrait les fournir à partir de 2006.
- Le projet « Revenus déclarés locaux » continuera à fournir des données annuelles ; la production de celles-ci est assurée depuis l'exploitation de 2001 pour des zones infracommunales, et devrait couvrir en 2005 la plupart des IRIS et des ZUS (données de 2002 puis de 2003). Un dispositif de tabulation sur mesure appuyé sur l'entrepôt de données locales sera mis en service. Par ailleurs, les recherches visant à établir une méthode d'imputation des revenus sociaux non déclarés seront poursuivies.
- Les agrégats régionaux calés sur la comptabilité nationale continueront à être produits en 2005. Une attention toute particulière sera portée au respect des échéances fixées par le règlement européen, en vue de l'utilisation de ces données en fin 2005 pour le nouveau régime des fonds structurels. Les travaux de passage à la « base 2000 » seront poursuivis, notamment la réforme du traitement des « FISIM ».
- L'audit urbain réalisé à la demande d'Eurostat sera prolongé en 2005 par une actualisation de certaines des données collectées en 2003-2004, et par une rétopolation partielle (1991-1996) ; les données collectées sur les villes françaises à cette occasion feront l'objet de mises en valeur (atlas, fiches par communauté d'agglomération). Une troisième édition de cet audit urbain sera préparée dans le cadre européen.
- La création d'un ensemble de données infracommunales à l'IRIS et à la ZUS disponibles sur un ensemble important de communes urbaines se poursuivra en 2005 ; l'exploitation du fichier des demandes d'emploi en fin de mois en liaison avec l'ANPE et la DIV en est un exemple ; de même l'exploitation du fichier de l'IRPP, citée plus haut ; en 2005, des expérimentations seront réalisées pour fournir de façon complémentaire des données infracommunales issues des déclarations annuelles de données sociales au lieu de résidence des salariés ; par ailleurs, la

recherche de progrès en qualité sur la localisation des établissements et de leur emploi sera poursuivie. D'autres sources administratives seront explorées. L'effort se portera sur l'extension du champ géographique, le but ultime étant de couvrir complètement les unités urbaines les plus importantes.

- Le projet « Entrepôt de données locales » accueille les données individuelles et agrégées des grandes opérations localisées de l'Insee et du système statistique public, de façon notamment à en permettre la mise à disposition publique sur Internet (projet complémentaire « Web données locales »). Les sources accueillies en 2005 seront les premiers résultats du nouveau recensement, les revenus fiscaux locaux, et les statistiques localisées sur l'appareil productif (CLAP et DADS).

2° Réponse à des besoins statistiques propres à une région ou une zone

Ces opérations ne peuvent pas être listées dans un document à caractère national ; d'ailleurs elles sont souvent programmées et réalisées dans des délais plus courts que les opérations nationales, et le programme 2005 est donc loin d'être encore connu. Dans les régions où un CRIES fonctionne, ces opérations sont impulsées et coordonnées par lui (Ile-de-France, PACA, Corse, Réunion ; à signaler la reprise d'activité en 2004 du CRIES de Midi-Pyrénées).

En ce qui concerne les enquêtes régionales réalisées en prolongement d'une enquête nationale, 2005 sera sans doute encore une année où il y en aura relativement peu, du fait de la nature du programme national d'enquêtes auprès des ménages pour cette année. En revanche, seront préparées en 2005 un certain nombre d'extensions d'enquêtes à réaliser en 2006, notamment l'enquête logement.

Un certain nombre d'enquêtes spécifiques régulières se poursuivront en 2005 : prolongements régionaux des enquêtes de fréquentation touristique, enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique dans deux régions, etc.

Comme en 2004, des enquêtes « sur modèle commun » seront réalisées dans certaines agglomérations ou certaines régions : enquêtes sur les déplacements urbains, enquêtes sur les besoins en services des établissements, enquêtes complémentaires sur l'emploi dans les collectivités territoriales¹... Pour ces types d'enquête, des méthodologies communes sont disponibles ; certaines sont en cours de perfectionnement dans les deux pôles d'ingénierie statistique créés en 2002 et 2003 dans le réseau.

En dehors des enquêtes, certains travaux d'exploitation de fichiers administratifs sont également réalisés sur demande locale lorsque le besoin s'en fait particulièrement sentir. C'est le cas de la géolocalisation de certains fichiers administratifs, notamment lorsqu'une telle opération serait trop lourde pour être menée sur tout le territoire, alors que la demande n'existe pas partout : peuvent être ainsi géolocalisés des fichiers sociaux (fichiers des CAF, fichiers PMSI...), des fichiers d'équipements collectifs (éducation, santé, etc.). Le réseau poursuivra en 2005 la mise au point d'outils permettant de généraliser et d'abaisser le coût de ces opérations. C'est le cas aussi de travaux propres à des zones particulières : littoraux, zones de montagne, zones transfrontalières.

¹ Prolongements de l'enquête COLTER réalisés avec le CNFPT

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique
- 5ème sous-direction - bureau 5A (ex 6C)

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts : les informations de conjoncture 2003, arrêtées au 30 septembre 2003 ont été communiquées à la presse le 1^{er} décembre et mises simultanément sur Internet ; le gain d'un mois en communication et réalisé en 2002 s'est confirmé.
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2001 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2005) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce une meilleure identification des communes.

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront étendus pour les départements.

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001, édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2001 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2002 publiés en février 2004. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003,

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

3.2. Informations de conjoncture

3.2.1 Eléments de conjoncture communale: observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon de 1017 communes représentant 50% des finances communales, dont toutes les villes de métropole de plus de 50.000 habitants. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante; à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale: collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale: collecte intégrale au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

3.2.4. Eléments de conjoncture hospitalière : observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont regroupées (hors conjoncture hospitalière) dans le cadre des brochures « Premières tendances N des finances locales /et/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2004 et la généralisation interviendra en 2005.

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

5.2. Aspects « environnement »

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité.

5.3. Aspects « européens » :

Sans observations pour 2005.

6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Echantillon de 2500 communes, dont toutes les villes de plus de 10.000 habitants.
Départements		intégralité des départements de métropole
Régions		intégralité des régions de métropole
Intercommunalité (groupements fiscalisés)		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, districts, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : docndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI :
http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm .

7. RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2003-2005

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique Bureau 5A (ex 6B-6C)	
Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Collecte annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

**Programmes ou extraits des programmes
statistiques 2005 présentés à d'autres formations du CNIS**

AGRICULTURE

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)**

1. Exposé de synthèse

Le programme pour la partie sur les **exploitations agricoles et forestières** se déroule comme prévu.

En plus des enquêtes courantes, et conformément au programme de travail à moyen terme 2004-2008, l'enquête sur l'aviculture et les bâtiments avicoles, menée environ tous les 10 ans, est réalisée à l'automne 2004. Cette enquête nationale sera complétée début 2005, à l'initiative des services statistiques départementaux, par une interrogation postale légère des exploitations non échantillonnées, de façon à disposer dans ces départements d'une connaissance précise des productions par espèce sur l'année 2004. Les résultats en seront disponibles en 2005.

En 2005 sera conduite l'enquête sur la structure de la production légumière, avec une collecte sur le terrain prévue de février à avril. Les précédentes éditions de cette enquête remontent à 1996 et 1984.

Seront également renouvelées au printemps 2005 l'enquête sur les produits agro-alimentaires sous signe officiel de qualité et d'origine, dont une version expérimentale avait été conduite en 2002, et en fin d'année l'enquête communautaire sur les structures des exploitations.

La rénovation en cours de l'enquête Teruti devrait déboucher en 2005 : géoréférencement des points d'observation du territoire, nouvel échantillon, questionnaire et nomenclatures révisés. Le renforcement du nombre de points observés et référencés permettra potentiellement un meilleur suivi des évolutions du territoire, notamment d'un point de vue environnemental.

Les travaux préparatoires d'adaptation au règlement de fin 2002 sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture, engagés en 2004, seront poursuivis en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME.

Le renouvellement de l'enquête sur les pratiques culturelles des agriculteurs, prévu fin 2006, sera préparé. Une possible extension du champ de la précédente édition (2001) à la viticulture est à l'étude.

La mobilisation à des fins statistiques de la base nationale d'identification bovine devrait déboucher à partir de 2005 sur la suppression de l'enquête communautaire de mai sur le cheptel.

En 2005, les travaux **d'études et de synthèse** seront plus particulièrement centrés sur les points suivants :

L'amélioration des statistiques de synthèse concernant les productions agricoles en termes physiques continuera avec la poursuite du renforcement de la coordination régionale et nationale

En ce qui concerne les comptes de l'agriculture, les opérations de rebasement 2000 en collaboration avec l'Insee seront achevées fin 2004. Les nouvelles séries département et par OTEX en base 2000 ne seront publiées qu'en juin 2005. A l'occasion de cette publication, les décisions prises dans le cadre du groupe du CNIS sur les comptes de l'agriculture devraient être entièrement mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'élaboration régulière d'un compte de patrimoine au niveau national.

Pour l'exercice 2003, l'échantillon RICA a été revu à la baisse afin de satisfaire les contraintes budgétaires, 7320 exploitations ont été enquêtées. La diminution de l'échantillon a été calibrée de façon à maintenir une représentativité par région et par OTEX, en prenant en compte la variabilité à l'intérieur de chaque OTEX. Par ailleurs et de façon volontaire, l'effectif des exploitations soumises au forfait n'a que peu bougé, le RICA étant en effet la seule source d'information sur cette population, il a paru préférable de ne pas y toucher. L'échantillon 2004 obéit aux mêmes règles que l'échantillon 2003 révisé. Son effectif est de 7320 exploitations agricoles, suivant le plan de sélection présenté en annexe 1. Enfin 2005 est la première année au cours de laquelle commenceront à être mis en œuvre les nouveaux principes de tirage de l'échantillon RICA.

Par ailleurs, l'étude sur le mode de production du RICA commencée en 2003 se poursuit. Comme cela est signalé ci-dessus, elle a déjà permis de faire évoluer les méthodes d'échantillonnage. Une réflexion est menée conjointement avec le CNCER (Conseil National des Centres d'Economie Rurale), qui a pour objectif d'améliorer la qualité de la collecte et de diminuer la charge de saisie des données.

L'organisation des travaux de conjoncture au SCEES a fait l'objet en 2002 d'une réflexion approfondie pour rationaliser au mieux l'utilisation d'internet et l'articulation entre la note de conjoncture générale et les notes de conjonctures spécialisées et développer une base de données conjoncturelles. Ces travaux ont pris un peu de retard mais devraient aboutir en 2005 à la mise à disposition de nouveaux produits de conjoncture.

Les bilans d'approvisionnement, réalisés annuellement à la demande d'Eurostat, vont être complétés par un bilan fourrager synthétisant les consommations des différentes espèces.

L'accent mis en 2004 sur l'étude des sources administratives, ceci dans un objectif opérationnel d'utilisation aussi bien au niveau des données de synthèse pour l'établissement de la statistique agricole annuelle qu'en complément, voire en substitution de sources ou d'enquêtes existantes, reste d'actualité en 2005. L'année 2004 a permis d'expertiser les données issues de la BDNI qui devraient pouvoir être utilisées largement pour le calcul des effectifs bovins et surtout pour le calcul de la production bovine au niveau départemental et régional. En collaboration avec l'Insee, les travaux de rapprochement des données d'emploi du SCEES et de la MSA devraient se poursuivre. Fort de l'expérience qu'il a acquise lors de la sirénisation du fichier du recensement, le SCEES continuera à jouer un rôle majeur dans les travaux de sirénisation des fichiers administratifs.

L'année 2005 sera aussi consacrée à la mise en œuvre du programme moyen terme : étude de faisabilité d'une réforme de l'établissement des comptes départementaux, évolution de l'opération valeur vénale des terres. Une réflexion sur la définition de l'exploitation agricole, et notamment de l'exploitation agricole professionnelle devra également être menée en tenant compte notamment de la réforme de la politique agricole commune de 2003 qui introduit un découplage des aides de la production.

Enfin dans le cadre de la LOLF, les données de synthèses seront mobilisées pour l'approvisionnement des indicateurs de suivi des objectifs.

Afin de répondre au nouveau règlement sur les déchets dont la première année de constat porte sur 2004, sera mis en place un premier dispositif de recueil d'informations prenant en compte les recommandations d'une mission d'inspection conjointe Insee-Environnement. Il s'appuiera, pour ce premier exercice, sur la mobilisation d'informations existantes, qu'elles soient de nature administrative ou professionnelle, ainsi que sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels banals.

L'étude, initiée fin 2003, sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi associant coopératives et filiales à statut non coopératif débouchera sur des premiers résultats concernant le secteur des IAA. Ce travail sera étendu au secteur du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires en 2005. L'exploitation des bénéficiaires industriels et commerciaux se poursuivra pour les petites unités en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise. Toutes les enquêtes régulières du Scees seront réalisées en 2005 sans évolution majeure.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, renouvelées et de périodicité supérieure à l'année.

a) Enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine 2005

L'enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine, qui sera réalisée par correspondance au courant du premier semestre 2005, portera sur l'exercice 2004. L'enquête sera simplifiée auprès des gestionnaires de signes par rapport à l'enquête expérimentale sur l'exercice 2002. L'objectif principal de l'enquête est de mesurer la production concernant les produits sous signes officiels de qualité et d'origine et de fournir des données statistiques cohérentes, dans une perspective à la fois d'exhaustivité et de synthèse au plan national.

La formation a donné un avis favorable d'opportunité en 2003.

b) Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005

L'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles 2005, qui sera réalisée au cours du dernier trimestre 2005 par enquêteur auprès de 76 000 exploitations (y compris les DOM), a pour objectif d'actualiser les connaissances sur la structure des exploitations agricoles en période inter-censitaire (structure, main-d'œuvre agricole, superficies par culture, cheptels, équipements, ...) aux niveaux départemental, régional et national. Après l'édition de l'automne 2003, ce sera la deuxième de la période 2000-2010.

La formation a donné un avis favorable d'opportunité en 2004.

c) Etude pilote sur les déchets agricoles

Afin de répondre aux récentes obligations communautaires en terme de statistiques sur les déchets (règlement (CE) 2150/2002), l'IFEN a présenté en 2003 au nom de la statistique publique française un projet d'étude pilote sur les déchets agricoles. Le SCEES associé à l'IFEN et l'ADEME participe à cette étude dont les conclusions devraient être rendues en début d'année 2005.

d) Enquête sur les structures de la production légumière en 2004 (réalisée en 2005)

L'objectif de cette enquête est de connaître les structures de production des exploitations légumières, l'emploi, certaines pratiques culturales et environnementales, ainsi que les superficies, productions et modes de première commercialisation des principaux légumes. Ainsi, l'enquête permettra de disposer une fois sur la période inter-censitaire de données de cadrage sur la production de légumes destinées au marché du frais ou de la transformation. Les légumes représentent 6% de la valeur de la production agricole pour 1% de la superficie agricole utilisée.

Cette enquête est réalisée en métropole et dans les DOM.

La formation a donné un avis favorable d'opportunité en 2003.

e) Enquête TERUTI-LUCAS

Vers une harmonisation européenne de l'enquête sur l'occupation du territoire

L'enquête annuelle Teruti décrit l'occupation du territoire, déclinée en deux ensembles de caractéristiques dites « physique » et « fonctionnelle ». Cette enquête a été mise au point en France dans les années 1970 et stabilisée en 1982.

Sous la forme actuelle de l'enquête, la description du territoire est obtenue par observation de points régulièrement répartis : sur des photographies aériennes prises sur un maillage carré de 12 km de côté, quatre positions de segment ont été retenues. A chacune de ces positions sont placés 36 points d'observation espacés de 300 m selon une grille carrée de 6 X 6 points. Cet ensemble forme l'échantillon des 555 903 points visités chaque année. Teruti est donc une enquête par sondage aréolaire à deux degrés : segments et points.

L'union européenne a retenu l'idée de généraliser à l'Europe une enquête aréolaire à deux degrés, appelée LUCAS. Ainsi depuis 1999, Eurostat a invité les Etats Membres à mettre en œuvre LUCAS à

titre de test. D'après le calendrier actuel, LUCAS devrait entrer en production à partir de 2007. L'enquête LUCAS suppose un échantillonnage commun à l'ensemble géographique européen (un maillage à deux niveaux unique) et une nomenclature commune. En outre, les thèmes à enquêter seraient notablement plus variés que ceux de l'enquête Teruti actuelle (données supplémentaires relatives à l'environnement ...).

Ainsi, le passage de Teruti à Lucas correspond notamment à une modification de l'échantillon de tirage, de la nomenclature d'enquête et des données relevées, en outre, au géo-référencement des points enquêtés.

Pour 2005, l'enquête Teruti sera rénovée pour tendre vers le cahier des charges européen, et notamment pour intégrer le sous-échantillon LUCAS. A cette occasion, la base de points sera notablement élargie par rapport à la situation actuelle, ce qui permettra potentiellement des renforcements d'échantillons en fonction des problématiques nationales ou locales, par exemple en matière environnementale. L'enquête sera dénommée Teruti-Lucas. Elle est décrite plus particulièrement dans la fiche de présentation pour examen d'opportunité.

La formation a donné un avis favorable d'opportunité en 2004.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 – Aspects régionaux et locaux

L'enquête "structures", réalisée fin 2005 comporte 76 000 questionnaires (yc DOM). Elle est représentative aux niveaux régional et départemental pour les principales grandeurs.

COMMERCE, SERVICES

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un premier axe de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies. Mais il s'agit aussi de mener une réflexion générale sur la façon d'aborder la dimension territoriale dans l'interrogation des entreprises.

Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS)
- . Sous direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la Decas vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat.

Premier Ministre

- Direction du Développement des Médias

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une exploitation ad hoc de l'EAE.

Avec la mise en place de fonds régionaux pour le financement de la production cinématographique, le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour l'audiovisuel.

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général

. Direction des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2005**5.1. Aspects régionaux et locaux**

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales Unité Recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre, la première enquête de recensement ayant été lancée en janvier et février.

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la deuxième enquête de recensement en janvier et février 2005 et confirme l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement en France.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celle de 2004, l'enquête de recensement de 2005 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;

- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2005 ressemblera trait pour trait à celle de 2004, n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience de 2004 permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques.

En revanche, l'exploitation des questionnaires franchira une nouvelle étape puisque le codage et le redressement des variables liées à la profession pourront être introduits dans le traitement des fichiers (en reprenant, bien entendu, ceux de 2004).

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2005 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon des modalités qui ont été décrites de manière détaillée dans le programme statistique pour 2004 et ne sont donc rappelées ici que dans leurs grandes lignes.

Ces enquêtes auront lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que le précise la loi : l'Insee organise et

contrôle la collecte des informations, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

1- La préparation de la collecte de l'année 2005 :

L'initialisation (2e trimestre 2004) :

La première tâche consiste à initialiser les référentiels utilisés dans la campagne : géographiques (communaux, infracommunaux), administratifs (coordonnées des mairies) et statistiques (données des recensements précédents et de la taxe d'habitation).

Par ailleurs, le répertoire d'immeubles localisés, mis à jour en continu, est soumis à l'expertise de la commune en juin. Une fois arrêté par l'Insee, il permet de mettre à jour la base de sondage d'adresses et de tirer les adresses à enquêter l'année suivante dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Enfin, un premier courrier avant mai 2004 informera les communes de moins de 10 000 h concernées par la prochaine campagne du planning et des modalités de réalisation, du montant de la dotation forfaitaire et des dispositions à prendre. Un courrier analogue rappellera ces éléments aux communes de 10 000 habitants ou plus (concernées chaque année) et les informera des nouveautés éventuelles.

Le versement de la dotation forfaitaire de recensement aux communes sera préparé au niveau national et devra être effectif au plus tard le 31 mars 2005.

La mise en place de l'organisation en direction régionale (2e trimestre 2004) :

Quelle que soit sa taille, la commune est accompagnée pendant toute la durée de la collecte par un agent de l'Insee, dénommé "superviseur". Celui-ci a une triple mission : d'une part, il assure conseil et appui technique ; d'autre part, il contrôle la qualité des opérations ; enfin, il participe à la formation des acteurs de la commune, notamment des agents recenseurs. Pour exécuter cette mission, il se rend régulièrement dans les communes. La désignation des superviseurs doit intervenir avant septembre 2004. La DR informera chaque commune du nom du superviseur.

L'enquête cartographique dans les DOM (3e et 4e trimestres 2004) :

Dans les DOM, faute d'un répertoire d'immeubles localisés, le plan de sondage s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Dans chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation équilibrés suivant des variables démographiques et de type logement issues du recensement de la population de mars 1999. Chaque année un groupe de rotation est concerné par les opérations de recensement. Pour pallier les insuffisances des sources administratives de suivi de la construction, l'Insee mène annuellement une enquête cartographique sur les îlots du groupe de rotation, enquête qui permet de localiser toutes les constructions de cette portion du territoire communal et d'y dénombrer les logements. Un sous-échantillon des adresses du groupe est ensuite tiré de telle sorte que la charge de collecte représente 40% des logements du groupe. Au bout du cycle de cinq ans, la totalité du territoire de la commune est ainsi prise en compte du fait de l'enquête cartographique et 40% des logements sont recensés.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'objectif est différent, même si les variables collectées sont les mêmes. L'enquête cartographique permet un contrôle d'exhaustivité qui remplace l'utilisation du fichier de la taxe d'habitation faite en métropole.

Les données collectées, y compris le nom de l'occupant principal, auront deux utilisations :

1. Tirage de l'échantillon des adresses à enquêter dans les communes de 10 000 habitants ou plus, puis transmission de cette information ainsi que des « carnets de tournée » aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale ;
2. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, préparation des « carnets de tournée » qui leur seront transmis.

Par ailleurs, ces mêmes données, à l'exception du nom de l'occupant principal, pourront être utilisées pour la création et la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).

La mise en place de l'organisation dans les communes (3e trimestre 2004) :

Le maire nomme un responsable de la conduite du recensement dans la commune (le coordonnateur communal) et communique son nom à l'Insee. Ce responsable est l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne annuelle de recensement des ménages. Il a probablement des collaborateurs, dont le nombre est fonction du nombre d'agents recenseurs (l'Insee recommande un agent d'encadrement pour dix agents recenseurs). Le coordonnateur communal et ses collaborateurs assurent l'encadrement et le suivi du travail des agents recenseurs. Ils sont nommés par arrêté municipal.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune. Pour ces fonctions, les communes peuvent faire appel, soit à du personnel communal, soit à un recrutement externe. Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal, de préférence à l'issue de la première séance de formation.

Les agents recenseurs, comme les autres membres de l'équipe communale, sont tenus au respect du secret professionnel en tant qu'acteurs d'une collecte d'information relevant du système statistique public. A ce titre, ils sont assujettis aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 concernant le respect de la confidentialité des informations recueillies et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Première visite du superviseur (4e trimestre 2004) :

Au cours du dernier trimestre, le superviseur de l'Insee effectue sa première visite en commune. Il étudie avec le coordonnateur communal du RP l'organisation à mettre en place.

L'objectif de ce premier contact est d'installer de bonnes conditions pour le partenariat de collecte, et de faire le point sur la mise en place de l'organisation et plus particulièrement sur :

- l'organisation du RP, le déroulé des opérations, la livraison des imprimés, le matériel pour la collecte (carnet de tournée, plans) et le calendrier ;
- les questions que se pose la commune et l'organisation envisagée ;
- la formation des acteurs et ses modalités ;

La mise en place des imprimés (4e trimestre 2004) :

Les questionnaires du recensement sont imprimés, personnalisés et routés vers les communes par un prestataire dans le cadre d'un marché. Dans les DOM, le prestataire livre les services de l'Insee, à charge pour ces derniers de livrer les communes. Chaque bulletin individuel et feuille de logement porte les éléments suivants :

- le nom de la commune et son code géographique ;
- un code à barres non significatif. Ce code à barres comporte 10 positions : la première identifie l'année de collecte, la seconde le type de questionnaire et les 8 suivantes sont un numéro incrémental. Il n'y a ainsi pas deux bulletins porteurs du même code à barres, ce qui permet d'assurer un meilleur suivi de l'exploitation.

Les communes de 10 000 habitants ou plus reçoivent par ailleurs les listes d'adresses à enquêter.

Un courrier annonce à la commune l'envoi des imprimés du recensement et les quantités. Plusieurs envois sont prévus. Dans les deux mois qui précèdent la collecte, chaque commune reçoit les questionnaires pour la collecte et les documents de gestion. Elle vérifie qu'il n'y a pas eu d'erreur de routage et que la quantité de documents convient. Elle en accuse réception à l'Insee.

La mise en place de la logistique (4e trimestre 2004) :

Dans les communes, le coordonnateur s'assure que toutes les conditions sont réunies pour le bon déroulement du recensement et le respect de la confidentialité des données.

Le découpage en zones de collecte et l'affectation des agents recenseurs (4e trimestre 2004) :

Communes de moins de 10 000 habitants

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la commune procède au découpage de son territoire en zones de collecte appelées districts. Ces zones sont les unités de base sur lesquelles seront localisées les informations collectées. Toute publication de données infracommunales devra s'appuyer sur ce zonage. La commune communique le découpage à l'Insee qui l'intègre dans le référentiel géographique pour la commune. Dans les DOM, ce découpage est proposé par l'Insee préalablement à la réalisation de l'enquête cartographique.

Pour répartir le travail entre les agents recenseurs, la commune crée des secteurs de collecte. Ces secteurs doivent tenir compte de la charge maximale de travail que l'on peut confier à un agent recenseur et qui se situe autour de 250 logements.

Communes de 10 000 habitants ou plus

La liste des adresses à enquêter est organisée par IRIS (respectivement îlot dans les DOM), afin de faciliter le travail de suivi et de récapitulation de la collecte.

Quelle que soit la taille de la commune, la délimitation du secteur de collecte de chaque agent recenseur est de la responsabilité de la commune. La recommandation de l'Insee est de prévoir un agent recenseur pour un maximum de 200 logements à recenser.

La formation des acteurs de la collecte (par l'Insee et par la commune)

La formation du coordonnateur communal est assurée par l'Insee au cours du 4e trimestre 2004. Le coordonnateur communal forme ensuite son équipe d'encadrement des agents recenseurs.

Dans le cadre du partenariat établi sur les enquêtes de recensement, la commune et l'Insee forment les agents recenseurs. La commune est chargée des aspects logistiques de cette action et de la formation relative à l'organisation et aux méthodes de suivi des enquêtes de recensement. L'Insee prend en charge la formation relative aux concepts du recensement, aux procédures de collecte et aux règles de droit concernant le respect du secret statistique, la sécurité et la confidentialité des données collectées.

La formation des agents recenseurs interviendra dans les premiers jours de 2004. Elle se déroulera en deux séances d'une demi-journée chacune, entre lesquelles l'agent recenseur se verra normalement confier le soin de la tournée de reconnaissance.

La communication locale :

La commune est encouragée à mettre en place une campagne locale de communication qui accompagne la campagne mise en place par l'Insee au plan national : affiches sur panneaux municipaux, annonce dans le journal municipal ou sur le site Internet de la commune, lettre aux habitants, contacts avec les journaux locaux ou réponses à des sollicitations des médias, etc.

La campagne de communication intégrera dans les publics concernés les relais de collecte que constituent les syndicats, gardiens d'immeubles et associations.

Pour aider la commune et assurer une cohérence entre la campagne de communication nationale et celle mise en oeuvre localement, l'Insee fournit un "kit de communication" : contenu et visuel.

A la fin de cette période de mise en place de l'organisation, à l'occasion d'une seconde visite, le superviseur s'assure du bon déroulement des phases de préparation.

2 - Le déroulement de la collecte (janvier-février 2005) :

La tournée de reconnaissance (normalement effectuée par l'agent recenseur)

La tournée de reconnaissance est une opération préliminaire à la collecte. Elle est préconisée dans toutes les communes mais les modalités divergent selon la taille de la commune. Durant cette opération, l'agent recenseur n'a pas à contacter les habitants pour collecter de l'information ; néanmoins, il peut commencer à les informer de la réalisation prochaine du recensement au moyen d'affichettes apposées dans les entrées d'immeubles, chez les commerçants ou dans les lieux publics.

Communes de moins de 10 000 habitants : établissement d'un relevé des adresses

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la tournée de reconnaissance a pour but d'établir un relevé de toutes les adresses d'habitation à recenser, avec l'indication du nombre approximatif de logements.

Au niveau de chaque district, le coordonnateur communal compare le nombre de logements relevé par l'agent recenseur avec celui des logements recensés lors du précédent recensement. Les écarts constatés doivent pouvoir être expliqués, notamment par des évolutions de la construction. Dans le cas contraire, un retour sur le terrain pour validation est préconisé. Les résultats de cette tournée de reconnaissance sont tenus à la disposition du superviseur lors de son passage en mairie.

Dans les DOM, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique. La tournée de reconnaissance vise donc à reconnaître parfaitement les limites du ou des districts qui lui sont confiés ainsi que les éventuelles difficultés de repérage des adresses qu'ils contiennent.

Cette procédure prépare et facilite le contrôle d'exhaustivité réalisé en fin de collecte.

Communes de 10 000 habitants ou plus : vérification des adresses à recenser

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la tournée de reconnaissance a pour but de bien vérifier l'existence des adresses à recenser et surtout de s'assurer de leur correcte localisation par l'agent recenseur.

Le nombre de logements est un indicateur important pour valider la bonne localisation de l'adresse. Si un écart important apparaît entre le nombre de logements de l'adresse estimé par l'agent recenseur lors de sa tournée de reconnaissance et celui attendu, le coordonnateur communal (ou son équipe) doit procéder à une vérification du travail de localisation réalisé par l'agent recenseur.

Les adresses présentant des écarts non résolus ou les adresses non trouvées ou ambiguës sont portées à la connaissance du superviseur de l'Insee, qui peut procéder à des vérifications complémentaires.

Lorsqu'une adresse de l'échantillon s'avère impossible à retrouver, parce qu'elle est détruite par exemple, l'agent recenseur remplit une fiche d'adresse non enquêtée dans laquelle il précise la raison de ce non recensement.

C'est à l'issue de la tournée de reconnaissance qu'est définitivement arrêtée la liste des adresses à recenser.

Date de référence de la collecte :

Comme pour les recensements précédents, le premier jour de la collecte sera la date de référence des informations recueillies. La date de référence est fixée le 3e jeudi du mois de janvier (deux semaines plus tard à la Réunion).

Le recensement des personnes vivant dans des habitations mobiles et des personnes sans abri :

Les deux premiers jours de la collecte (une fois tous les cinq ans à partir de 2006 dans les communes de 10 000 habitants ou plus), les agents recenseurs effectuent le recensement des personnes vivant en habitation mobile et des personnes sans abri. Les personnes sans abri seront par ailleurs enquêtées dans les centres d'accueil de court séjour au titre des communautés.

La collecte auprès des ménages (4 ou 5 semaines) :

Le dépôt-retrait

La collecte des informations auprès des ménages est réalisée par les agents recenseurs suivant la méthode dite du "dépôt-retrait". Lors d'un premier passage, l'agent recenseur remet une notice d'information et les questionnaires aux habitants du logement si celui-ci est une résidence principale. Ce sont les personnes elles-mêmes qui remplissent les questionnaires. Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour que celui-ci récupère les questionnaires. A cette occasion, il vérifie, d'une part, que le nombre de bulletins individuels remplis est bien égal à celui des personnes inscrites en liste A de la feuille de logement et, d'autre part, que ces questionnaires ne sont pas retournés vierges.

L'agent recenseur peut aider les habitants à remplir les questionnaires ou le faire lui-même si cela lui est demandé.

Si les personnes du ménage le souhaitent, elles peuvent retourner leurs questionnaires directement à l'Insee ou à la mairie. Des enveloppes (non affranchies) sont prévues à cet effet. Dans le cas d'un logement vacant, d'une résidence secondaire ou d'un logement utilisé de manière occasionnelle pour des raisons professionnelles, l'agent recenseur remplit lui-même la feuille de logement ; aucun bulletin individuel n'est rempli.

Si, à la suite de plusieurs tentatives, l'agent recenseur n'arrive pas à joindre les habitants d'un logement supposé être une résidence principale, il établit une **fiche de logement non enquêté** sur laquelle il indique d'une part la cause de la non-réponse et, d'autre part, le nombre supposé de personnes résidant à titre habituel dans ce logement.

La collecte auprès des communautés

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 prévoit la prise en charge par l'Insee des enquêtes auprès des communautés, y compris des logements de fonction situés dans l'enceinte de ces communautés.

Le nombre de communautés à recenser, lors d'une campagne annuelle, est de l'ordre de 7 500 en France métropolitaine (et environ 110 dans les DOM), donnant lieu au recensement de 365 000 personnes environ.

La collecte des communautés se réalisera sur une période de 4 semaines, au cours du mois de mars de janvier à la Réunion. Le mode de collecte est le dépôt-retrait, comme pour les enquêtes de recensement auprès des ménages.

Le répertoire des communautés

Le répertoire des communautés a pour objectif de recenser toutes les structures répondant à cette définition et de maintenir à jour les informations qui y sont associées.

La liste des communautés présentes dans le répertoire est adressée aux fins d'expertise aux communes concernées l'année suivante par le recensement des communautés.

Le tirage des échantillons annuels de communautés

L'échantillon annuel est composé d'une part des communautés des communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné par les opérations de recensement de l'année. D'autre part, les communes de 10 000 habitants ou plus ont été réparties en cinq groupes à peu près équilibrés en volume de communautés.

Dans les DOM, l'enquête cartographique est mise à profit pour mettre à jour la liste des communautés implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné, respectivement les îlots pour les communes au-dessus de ce seuil. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage retenu consiste à interroger chaque année les communautés sises dans les îlots du groupe de rotation.

3 - Le suivi de la collecte :

Tout au long de la collecte, l'agent recenseur est encadré par la commune. Les rencontres devraient être au moins hebdomadaires. Lors de ces rencontres, l'agent recenseur rend compte de son travail, remet les questionnaires qu'il a collectés, expose les difficultés qu'il rencontre (difficulté d'accès à certains immeubles, refus de répondre de certaines personnes).

Responsable de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, la commune vérifie le travail des agents recenseurs qu'elle a désignés. Cette vérification peut nécessiter d'obtenir confirmation de la part des personnes résidant dans un logement qu'elles ont bien reçu la visite de l'agent recenseur. En fin de collecte, il faut s'assurer qu'aucune adresse et aucun logement n'ont été oubliés.

Selon un rythme hebdomadaire, la commune adresse à l'Insee des indicateurs d'avancement de la collecte : nombre de logements recensés, nombre de bulletins individuels collectés, nombre de logements dont le recensement n'a pu être réalisé (fiches de logement non enquêté).

De son côté, l'Insee informe la commune du recensement des logements pour lesquels il a reçu directement les questionnaires, en indiquant la localisation de ces logements et le nombre de questionnaires reçus.

4 - Le contrôle de la collecte :

Le rôle du superviseur en cours de collecte

Le superviseur a en charge des procédures de contrôle de la qualité de la collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le contrôle d'exhaustivité ne peut intervenir qu'en fin de collecte. En cours de collecte, le superviseur vérifiera sur quelques cas l'exactitude du nombre de logements recensés à une adresse.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, les contrôles portent principalement sur les erreurs de couverture : il s'agit de s'assurer que les adresses recensées sont bien celles qui figurent dans l'échantillon, qu'aucune n'a été oubliée ou ajoutée et qu'aucun logement d'une adresse à recenser n'a été omis.

Le contrôle du bon repérage se réalise en vérifiant sur les questionnaires retournés en mairie que l'adresse déclarée par le répondant sur la feuille de logement correspond bien à l'adresse de l'échantillon.

En ce qui concerne le nombre de logements recensés à l'adresse, le superviseur effectue une comparaison avec le nombre attendu : nombre de logements de l'adresse connu au dernier recensement, éventuellement corrigé après la tournée de reconnaissance, nombre de logements de l'adresse au fichier de la taxe d'habitation.

Dans les DOM le superviseur s'appuiera aussi sur les résultats de l'enquête cartographique pour mener ses contrôles

Le résultat des contrôles en cours de collecte est porté à la connaissance du coordonnateur communal. Celui-ci peut ainsi intervenir en cours de collecte sur d'éventuelles erreurs faites par les agents recenseurs et les faire corriger.

Les contrôles post-collecte (par l'Insee)

A l'issue de la collecte, la commune envoie l'ensemble des questionnaires collectés à l'Insee.

Un premier contrôle de réception est opéré à l'Insee pour s'assurer que les décomptes réalisés par la commune sur les bordereaux récapitulatifs concordent bien avec le nombre des questionnaires reçus. D'éventuelles divergences sont résolues en liaison avec la commune.

Sur la base des indicateurs de collecte : population recensée, nombre de logements, taux de résidences principales, nombre moyen de personnes par logement, l'Insee procède à une expertise globale de la qualité de la collecte et sélectionne les communes pour lesquelles il lui paraît souhaitable de procéder à un contrôle plus approfondi.

Le contrôle est principalement un contrôle d'exhaustivité. Il complète celui qui a pu être mené par le superviseur en cours de collecte. Il est mené en deux temps :

- Dans les **communes de moins de 10 000 habitants**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation (TH) pour valider d'une part l'existence d'une adresse recensée et le nombre de logements qu'elle regroupe et d'autre part pour repérer d'éventuelles adresses omises ou ajoutées par erreur ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu aboutir (adresse recensée non retrouvée dans la TH, adresse TH non recensée). En cas d'oubli d'une adresse, l'enquêteur procède au recensement des logements omis.
- Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation et en comparant à une même adresse les noms figurant sur les feuilles de logement et ceux du fichier de la taxe d'habitation, pour valider que l'adresse recensée est bien celle figurant dans l'échantillon ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu valider la bonne localisation ou pour laquelle le nombre de logements recensés diffère de celui attendu. En cas d'erreur de localisation, il procède au recensement de la bonne adresse ou des logements omis. Les questionnaires ne correspondant pas aux adresses ou logements de l'échantillon sont détruits.

Quelle que soit la commune, les contrôles par enquêteur peuvent aussi concerner des logements sur lesquels il y a doute quant à leur catégorie ou quant au nombre de personnes recensées.

L'Insee informe la commune des résultats de ces contrôles et des corrections apportées aux décomptes initiaux.

A l'issue de cette phase de contrôle, la collecte réalisée par la commune est considérée comme achevée.

4 - Allégement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le programme de rénovation du recensement de la population.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte. Auparavant, et sans doute à partir de 2005, il aura été possible de produire des résultats concernant la France entière (hors TOM) et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, auront connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques seront organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettront la production de résultats fiables.

5.2 Aspects « environnement »

Les résultats statistiques produits par le nouveau recensement apporteront les mêmes informations que celles issues du recensement général de la population de 1999.

5.3 Aspects européens

Sans objet en dehors de l'intérêt manifesté par Eurostat pour le nouveau recensement, compte tenu du fait que les raisons qui ont conduit l'Insee à cette réforme sont observées aussi dans d'autres pays membres de la Communauté.

Bien entendu, le nouveau recensement permettra comme par le passé de répondre aux obligations européennes en matière de données portant sur les individus et les logements issues des recensements.

6 - Liste des publications

Les « Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population » ont été publiés par le CNIS (rapport n° 56 de février 2000).

La concertation menée au sein d'un groupe de travail du CNIS sur le contenu des questionnaires du recensement a été l'objet d'une abondante production écrite, rassemblée dans le rapport n° 67 de février 2001.

Le rapport de la Commission spéciale du CNIS mise en place en application de l'article 158 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est daté de septembre 2002 et porte le n° 77.

Par ailleurs, le programme a fait l'objet en 2000 de la publication de trois articles dans la revue de l'INED (« Population » volume 55, n° 4-5, 2000) :

- Présentation du recensement rénové (Guy Desplanques) ;
- Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population (Jean Dumais) ;
- La précision des données collectées sur une année dans le projet de recensement rénové (Benoît Riandey).

On peut lire aussi « La rénovation du recensement français » (Jean-Michel Durr et Jean Dumais – Actes du Symposium 2001 de Statistique Canada sur la qualité des données d'un organisme statistique. Séminaire), et « La rénovation du recensement de la population » (Alain Godinot - Courrier des statistiques n° 105-106, juin 2003).

Les Actes du séminaire du 5 octobre 2000 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'Insee sont disponibles auprès de la SFdS (Journal de la SFdS, volume 140, n° 4).

Les Actes du séminaire méthodologique SFdS-Insee du 24 octobre 2001 sur la rénovation du recensement de la population ont été publiés dans le Journal de la Société française de statistique, vol. 142, n° 3.

Les Actes du séminaire du 25 juin 2002 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'Insee ont été publiés dans le Journal de la Société française de statistique, vol. 143, n°3-4.

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Après la mise en place de l'unité recensement de la population, le 1^{er} juillet 2004, le département de la démographie a des attributions légèrement réduites : les travaux cartographiques sont désormais confiés à l'unité recensement de la population, ainsi que les recensements des territoires d'outremer et les recensements complémentaires.

L'enquête internationale « générations et genres » se propose d'analyser les comportements démographiques en fonction des rapports entre générations et entre genre, mais aussi l'effet des contextes économiques et des politiques familiales. Elle sera réalisée, à l'initiative de l'ONU, dans environ 30 pays d'Europe, sous la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle. La première collecte française, préparée par l'Ined et réalisée par l'Insee, aura lieu en 2005.

Le département de la démographie s'associera largement aux travaux de validation des résultats du nouveau recensement, en particulier dans le cadre de l'élaboration du bilan démographique.

En 2005, la refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP), initiée en 2004, se poursuivra. L'EDP sera enrichi à la fois de l'état civil jusqu'à 2003 inclus et des informations issues de la collecte de recensement de 2004.

Après une expression des besoins en 2004, le département débutera en 2005 la préparation d'une enquête sur l'immigration, reprenant pour partie l'enquête MGIS de 1991-1992. Cette opération, qui fait l'objet d'une forte demande, sera menée en partenariat avec l'INED et la DREES.

Les développements du projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivront. 2005 sera une année importante, avec la rédaction des études préalables de certains sous-projets et le début des études de conception générale.

Après la première mise à disposition de la base permanente d'équipements prévue fin 2004, le département de la démographie préparera en 2005 une extension à d'autres sources, qui devra être opérationnelle en 2006.

Mission Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivra en 2005. Elle a pour objectif immédiat la dématérialisation accrue des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux). Elle doit aussi améliorer les services rendus, dans un contexte où les besoins de certification d'état civil se multiplient. L'extension de la dématérialisation est déjà largement entreprise en 2004, avec la mise en place de l'outil AIREPPNET, qui permet aux mairies de transmettre par internet sécurisé les bulletins d'état civil et les avis d'inscription électoraux. En 2005, c'est le cœur de la base qui sera l'objet de la refonte, guidée par les services attendus de cette base. Une étude préalable d'ensemble sera préparée pour le printemps 2005.

Division Enquêtes et études démographiques

1 - Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et échantillons longitudinaux de mortalité.

Les travaux d'enrichissement de l'EDP par la collecte du recensement 2004 ont commencé ; ils s'étendront sur une bonne partie de l'année 2004, puis ce sera au tour de la collecte 2005 d'être intégrée à l'EDP. La fréquence annuelle des collectes de recensement rend nécessaire une refonte de la gestion de l'échantillon démographique permanent, dont les modalités sont en cours d'examen.

La comptabilité démographique devra elle aussi prendre en compte les apports de la première collecte du nouveau recensement. Sur le plan des exploitations, divers travaux sur la mortalité seront engagés à partir de l'EDP et des échantillons de mortalité constitués en 1999. L'exploitation de l'enquête « Histoire de vie » se poursuivra en 2005.

L'activité d'enquête de la division portera principalement sur l'enquête internationale « Générations et genres », en collaboration étroite avec l'INED. L'enquête « Violence et Santé » de la DREES, pour laquelle la division joue le rôle de « service concepteur », sera également réalisée par l'Insee d'ici la fin 2005. La division s'est par ailleurs impliquée dans la préparation du projet d'enquête longitudinale « Santé et itinéraire professionnel » lancé par la DREES et la DARES, et dont le terrain pourrait avoir lieu à l'automne 2006.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I- Aspects "régionaux et locaux"

La publication des « Données de démographie régionale » interviendra en 2005. Ce thème a fait l'objet de publications dans Insee première en 2004.

Pôle infrastructures géographiques

1 - Exposé de synthèse

Le pôle Infrastructures géographiques de l'Insee est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : il gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, il a mis en place dans les communes de plus de 10 000 habitants un répertoire d'immeubles localisés (Ril), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Ril s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique National.

Des opérations de mesure de qualité du Ril ont été menées en 2004.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

Après analyse des résultats de qualité du Ril et confrontation avec les objectifs de qualité requis, des opérations de mise à niveau sont susceptibles d'être mises en place sur les territoires qui le nécessitent, afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire.

En outre l'Insee cherchera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du Ril.

3 - Opérations répétitives

Mise à jour du annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes.

Mise à jour annuelle du Code officiel géographique.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

L'Insee met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur la projet de référentiel à grande échelle (RGE).

Mission base permanente d'équipements

1 - Exposé de synthèse

L'Insee et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui offrira une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEP du ministère de l'éducation et DREES en particulier).

2. Travaux nouveaux pour 2005

En 2005, après la mise à disposition d'une première base comportant un nombre limité de types d'équipements, les développements se poursuivront pour étendre la gamme des équipements à l'aide de nouvelles sources administratives. Une version millésimée de la base sera versée dans l'entrepôt de données locales (EDL) afin de permettre une utilisation plus facile des données. Une enquête de mesure de qualité sera mise en place. La base sera complétée par la production d'indicateurs sur le niveau d'équipement des territoires.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le projet de base permanente des équipements prend la suite du projet d'inventaire permanent des équipements et services urbains décrit dans le programme à moyen terme 1999-2003.

Mission estimations localisées de population

1 - Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'Insee élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». L'application a été refondue en 2002 et 2003. Elle permet de produire en avril de l'année n+1 des estimations départementales au 1^{er} janvier de l'année n. Elle permet aussi de réaliser des estimations infradépartementales, à la demande des directions régionales.

En 2005, compte tenu du nouveau recensement, elle sera d'abord utilisée comme moyen de contrôle des résultats de la collecte de 2004 ; en effet, les estimations départementales au 1^{er} janvier 2004, qui devraient être produites au printemps 2005, devront prendre en compte les résultats de la collecte de recensement de 2004. En lien avec l'unité recensement de la population, une nouvelle méthode sera mise au point pour produire des estimations départementales sans attendre les résultats détaillés.

2. Travaux nouveaux pour 2005

En 2005, sera mise au point une nouvelle méthode d'estimation, tenant compte des résultats des collectes de recensement.

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département des prix à la consommation, ressources et des conditions de vie des ménages
 Division des Prix à la consommation

2 - Travaux nouveaux pour 2005

2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

2.1) *Mise en place d'un indice expérimental sur les dépenses des propriétaires occupants*

Dans le cadre européen, la France participe à la mise en place de projets pilotes sur le suivi des prix liés aux dépenses des propriétaires occupant leurs logements. Les achats immobiliers sont actuellement exclus de l'indice car considérés comme de l'investissement. L'expérience lancée vise à élaborer un indice dans ce domaine avant d'étudier son éventuelle intégration dans l'IPC. La production de ce nouvel indice utilisera prioritairement les sources existantes.

2.2) *Études sur les indices de prix par circuit de distribution*

Suite au débat sur le rôle de la grande distribution dans la dynamique des prix à la consommation, des études seront menés à partir des données élémentaires de l'indice des prix. Le but de ces études sera de construire des indices de prix par forme de vente. Seront particulièrement étudiés les indices permettant un suivi de l'accord passé en juin sous l'égide du Ministère de l'économie entre la grande distribution et les industriels sur une baisse des prix les produits de grandes marques.

2.3) Mise en place d'un indice des prix à fiscalité constante

A la demande de la Banque centrale européenne, relayée par Eurostat, l'Insee calculera un indice des prix à la consommation corrigé de l'impact des changements de fiscalité. Cet indice reprend les méthodes appliquées pour corriger les mesures fiscales de l'indice d'inflation sous-jacente en les étendant à l'ensemble des biens et services. Seront notamment corrigés les effets de modification de la TVA et des taxes sur le tabac, les boissons alcoolisées et les produits pétroliers. Ce nouvel indice sera intégré dans nos publications au début du second semestre 2005.

2.4) Amélioration de la qualité de l'IPC

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

* développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.

* utilisation accrue de données issues de panels de distributeurs dans deux domaines : produits manufacturés et alimentaires de grande distribution, biens durables.

* rénovations ou améliorations méthodologiques sur certains indices tarifaires (de manière générale sur les produits à évolution rapide et tarification complexe)

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I- Aspects régionaux et locaux

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre notamment à des besoins de la commission européenne de régionalisation du calcul des parités de pouvoir d'achats (PPA) des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPCH mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Le développement de ces travaux sera suivi par la Division des Prix à la Consommation, en liaison étroite avec la Direction des Études et Synthèses Économiques chargé du calcul des PPA et la DCSRI (mission d'expertise sur les prix à la consommation).

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Conditions de vie des ménages

1 - Exposé de synthèse

L'année 2005 sera marquée d'une part par la collecte de l'enquête Budget de Famille et d'autre part par celle des enquêtes PCV (permanentes sur les conditions de vie) rénovées, contenant notamment de nouveaux indicateurs sociaux.

Deux parties variables PCV seront également sur le terrain, l'une, en janvier sur les pratiques et opinions liées à l'environnement, et l'autre en octobre sur les technologies de l'information et de la communication.

En janvier également, et en articulation avec l'enquête PCV, une enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » sera réalisée à la demande de l'observatoire de la délinquance.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I- Aspects régionaux et locaux

L'enquête « Budget des familles » sera représentative au niveau des ZEAT (8 grandes régions) en métropole d'un côté, et des DOM de l'autre.

Ministère de la culture et de la communication

- Direction de l'administration générale

. Département des études et de la prospective (DEP)

1 - Exposé de synthèse

Comme les années précédentes, le programme 2005 donnera la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle dans les domaines où l'approfondissement et l'amélioration des données statistiques est à l'ordre du jour : emploi culturel, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques, financements de la culture. Le programme de mise en œuvre d'un répertoire des unités d'activités culturelles devrait reprendre. A ces travaux s'ajouteront deux axes importants : l'approche méthodique du recueil et de la production de données économiques sur les industries culturelles, et la mise en place de dispositifs cohérents sur l'observation culturelle en région. La participation aux actions européennes visant l'harmonisation des statistiques culturelles sera poursuivie.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

- Le financement public de la Culture fera l'objet à partir de 2005 d'un suivi annuel à la suite de l'enquête renouvelée lancée en 2004.
- Les travaux sur l'observation culturelle en région déboucheront normalement sur la construction d'outils méthodologiques opérationnels à destination des directions régionales
- Les travaux de méthodes et de coordination concernant les industries culturelles seront poursuivis dans l'objectif de construction de bases de données économiques.

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction centrale de la police judiciaire

1 - Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuées par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système autorise une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations est reconduite annuellement et répond aux besoins de l'ensemble des autorités.

3 - Opérations répétitives

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques mensuelles départementales sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission de données par voie télématique.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I - Aspects "régionaux et locaux" :

Pour la réalisation des "tableaux économiques régionaux" (TER), le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire fournit depuis 1998 les statistiques criminelles des régions administratives et des départements français à la direction régionale Insee POITOU-CHARENTES, en charge de ce dossier.

Le service central d'étude de la délinquance apporte également sa contribution à la mise à jour des Tableaux de l'économie française (T.E.F) et de « l'annuaire statistique de la France », publications produites par l'Insee.

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- Direction du personnel et de l'administration

Mission Bases de données et informations statistiques

En 2005, sur les trois axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

- cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs, rationalisation des procédures de collecte d'information ;
- étude du sport : devenir social des sportifs de haut niveau, en collaboration avec la Direction des Sports et l'INSEP ;
- comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, budgets des clubs, définition du périmètre du domaine.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

2.1 - Répertoire des Équipements Sportifs

A l'issue du rapport remis au Premier Ministre par le Sénateur Martin, les orientations générales du projet sont les suivantes :

- La région est le niveau privilégié de l'opération ;
- Le champ ne concerne plus seulement les équipements dont la propriété est publique, mais aussi ceux dont la propriété est privée ;
- Mise au point, en collaboration avec l'Insee d'une nomenclature des équipements sportifs ;
- Application du dispositif de déclaration prévu par la loi de 1984 (création ou modification d'un équipement sportif) ;

2005 constituera une étape intermédiaire de ce projet, avec :

- la mise au point de la première base à partir de l'existant (centralisation des données, expertise, harmonisation) ;
- le suivi des recensements complémentaires (régions où il n'a pas encore été fait, actualisation pour des données trop anciennes);
- la mise au point des procédures électroniques de déclaration des créations et modifications des équipements sportifs ;
- la collaboration avec l'Insee dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

5.1 - aspects régionaux et locaux

Le répertoire des équipements a des implications directes aux niveaux régionaux et locaux, aussi bien dans sa phase d'élaboration que dans sa phase d'utilisation.

ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

- Les fichiers individuels d'élèves, une fois anonymés, forment une source d'information remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive, comporte des localisations géographiques précises, et bien sûr les informations les plus détaillées sur les formations suivies. Les collectivités locales en sont très demandeuses, et elles pourraient aussi intéresser l'Insee.
- Le compte satellite de l'éducation intègre depuis 2002 les DOM. Une répartition par région des crédits en matière d'éducation paraît régulièrement dans Géographie de l'École.
- Des indicateurs de performances des lycées au baccalauréat sont publiés régulièrement.
- Un atlas régional des effectifs de l'enseignement supérieur paraît désormais chaque année.
- Le système SAREF (système d'analyse de la relation 'formation-emploi'), qui sert de base de référence pour la réflexion au niveau régional de la politique de formation professionnelle, fait actuellement l'objet d'une réflexion. L'année 2005 pourrait voir la mise en place d'un système renouvelé.
- ACCADEMIA, base d'indicateurs sur les académies et les départements permet des analyses comparées (flux d'élèves, offre de formation, ...) :

EMPLOI, REVENUS

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Département Emploi et revenus d'activité
- .. Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

1 - Exposé de synthèse

La rentabilisation de certains investissements (enquête Emploi en continu) et l'amélioration de la qualité des sources administratives (DADS, Epure,...) continueront en 2005 comme en 2004 de déboucher sur de nombreux changements méthodologiques, aussi bien dans le domaine de la conjoncture de l'emploi que du chômage.

L'étude de l'articulation des estimations trimestrielles d'emploi et des résultats de l'enquête Emploi en continu pourra conduire en 2005 à accroître l'utilisation de cette dernière dans la statistique conjoncturelle. L'intégration des données issues d'Epure dans les estimations trimestrielles d'emploi sera de plus en plus importante (comme cela a été le cas en 2004), ce qui préparera la transition vers Estel, dont le projet a été relancé à l'automne 2001.

En 2005 le projet Estel entrera dans sa phase d'étude détaillée, en réalisant les estimations d'emploi portant sur les années 2003 et 2004, sur l'ensemble de la France.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

1) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées), relancé à l'automne 2001 avec des objectifs redéfinis, se poursuivra en 2005. Le projet tire parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf-Epure, DADS, MSA, comptes ETI des Urssaf,...), notamment sous l'aspect de la localisation des emplois. L'achèvement du premier lot du projet Estel (salariés) est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional. En 2005 le projet entrera dans sa phase d'étude détaillée, en réalisant les estimations d'emploi portant sur les années 2003 et 2004, sur l'ensemble de la France.

L'utilisation de l'enquête emploi en continu permettra lorsque les coefficients de variation saisonniers seront disponibles d'élargir la palette des indicateurs infra-annuels des frontières du chômage : sous-emploi, chômage de longue durée.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Département Emploi et revenus d'activité
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

2 - Travaux nouveaux pour 2005

2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2005.

ESTEL-autres sources administratives : Dans le cadre du projet ESTEL, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. En particulier, depuis 2002, l'Insee travaille en collaboration avec la mutualité sociale agricole (MSA), pour expertiser les informations dont elle dispose sur les salariés et non salariés. Une transmission régulière de données trimestrielles non individuelles sur les salariés a débuté en 2004, complétant ainsi la source

EPURE-URSSAF (régime général). Les fonctionnalités seront prises en charge dans le cadre du projet EPURE.

Concernant les employés de maison, en raison de la forte multi-activité de ces catégories de personnel, ce sont des fichiers individuels qui seront collectés. Une déclaration à la CNIL a été déposée au premier semestre 2004.

SIASP : Après la mise en place de la nouvelle enquête sur les collectivités locales, les réflexions sur l'évolution du système d'information sur les agents de l'Etat se concrétiseront par le démarrage d'une refonte en septembre 2004 avec la nomination d'un CPS.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I - Aspects régionaux et locaux.

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (CLAP).

DADS : Les travaux de dégroupement des DADS (réaffectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont CLAP assure la maîtrise, sont systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2005.

EPURE-URSSAF : En 2005, ce même problème du regroupement des bordereaux récapitulatif des cotisations sera analysé dans le cadre de la refonte EPURE.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

SIASP-Etat : Depuis 2004, les résultats de l'opération de localisation de l'emploi public consistant à introduire les SIRET d'affectation des agents de l'Etat dans les fichiers de paye de la Comptabilité publique, sont mis à disposition des directions régionales de l'Insee puis repris dans le cadre de CLAP.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département Emploi et revenus d'activité
 Division Emploi

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

En ce qui concerne la refonte de l'enquête emploi, il est acquis que la nouvelle enquête ne produira que des données de cadrage au niveau régional. Cependant, les travaux méthodologiques devront se poursuivre sur la manière d'accroître la précision régionale : cumul d'enquêtes annuelles, amélioration des données de calage exogènes, diminution de la taille des aires...

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Sous-direction « Emploi et marché du travail »

5 – Aspect particulier du programme 2005

I - Aspects « régionaux et locaux »

Département Emploi

Accompagnement de l'utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse). En 2003, huit régions étaient dans ce cas.

Département Marché du Travail

- Perspectives pour 2005

Poursuite de l'enrichissement des données régionales sur le marché du travail mises à disposition sur internet.

Les besoins de données locales facilement mobilisables devraient être également un des points de la refonte du système Nostra.

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ..
Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Bien que la formation professionnelle soit une compétence décentralisée aux Conseils Régionaux, le système d'information reste encore national à bien des égards. Ainsi, le suivi financier et physique de la formation professionnelle des salariés, renseigné à partir des bordereaux fiscaux 24-83 établis au niveau des entreprises, n'est pas régionalisable pour les entreprises possédant des établissements dans plusieurs régions. Afin de fournir quelques indicateurs régionalisés sur la formation en entreprises, plusieurs sources existantes seront explorées : l'enquête emploi en continu -qui admet depuis peu un module sur la formation continue - pour les aspects physiques et l'enquête sur le Coût de la Main-d'œuvre - auprès des établissements - pour les aspects financiers.

La base de données des demandeurs d'emploi en stages de formation rémunérés par l'État, l'Unedic et les Régions, a été étendue à l'ensemble des régions au cours de l'année 2004. Cette base, qui sera enrichie au cours de l'année 2005, devrait notamment aider les Régions à construire des indicateurs homogènes sur l'ensemble du territoire afin de mieux piloter leur action en matière de formation.

L'enquête auprès des Conseils Régionaux relative au suivi financier et physique de leurs actions en matière de formation continue et d'apprentissage est en cours de refonte. Le lancement de l'enquête rénovée portant sur l'année 2004 est prévu pour le mois d'avril 2005.

Enfin, la mise en place des nouveaux dispositifs du Plan de cohésion Sociale vise à donner davantage d'initiative au niveau local (État et collectivités territoriales) dans la gestion et la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Cette volonté accrue de prise en compte de la situation locale du marché du travail conduira à développer une approche plus territoriale des dispositifs de politique d'emploi.

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

- Etude sur l'emploi des trois fonctions publiques par département pour éclairer la politique de ressources humaines des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation.
- Régionalisation progressive de l'ensemble des enquêtes sur la fonction publique de l'État en commençant par celle portant sur les recrutements.

Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)

- Observatoire de l'emploi territorial

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles

- Mise à jour du répertoire des métiers territoriaux.
- Bilans semestriels de l'application de la loi Sapin (catégories A et B) : intégration directe et concours réservés.
- Emplois et services d'incendie et de secours : état des lieux.
- Les syndicats intercommunaux mixtes, à vocation unique ou multiple : état des lieux et mise en perspective de l'emploi territorial.
- Les centres communaux d'action sociale : organisation et personnels.
- Enquêtes statistiques régionales sur les métiers territoriaux : Île-de-France et Guadeloupe.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Perspectives démographiques de la FPT : mise à jour des tendances.
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : état des lieux de l'emploi territorial par région.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)

1. Exposé de synthèse

Le contexte dans lequel travaille l'Ifen évoluera de façon importante au cours de l'année 2004 : l'intégration au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) en tant que « service à compétence nationale » (l'Ifen est actuellement un établissement public à caractère administratif) devrait faciliter l'exercice de la fonction de collecte et de production de l'information sur l'environnement par une meilleure association aux opérations de conception et gestion de l'information réalisées par le service public de l'environnement en France, c'est-à-dire les services centraux ou déconcentrés du MEDD ainsi que les établissements publics qui en dépendent. La réflexion en cours sur le Schéma directeur des systèmes d'information débouchera quant à elle sur une réorganisation interne dont les principaux objectifs seront de renforcer la culture managériale, simplifier un organigramme trop complexe, mieux mutualiser les compétences, capitaliser les données, recentrer les travaux sur les missions (inchangées) de l'établissement, et mieux adapter les prestations aux publics. Enfin, de nouveaux locaux permettront début 2005 d'améliorer les conditions de travail.

L'élaboration de statistiques sur la production et le traitement des déchets (résultats relatifs à l'année 2004), en réponse au règlement statistique européen n° 2150/2002, devra être opérationnelle, sur la base des conclusions de la mission conjointe des inspections générales de l'environnement et de l'Insee : enquête Ademe sur les déchets banals des entreprises, exploitation des déclarations administratives de déchets dangereux, investigation sur les déchets de démolition du bâtiment, notamment. Des méthodes d'estimation indirecte seront également développées, à partir des études déjà existantes. Les réflexions méthodologiques seront notamment menées dans le cadre d'Eurostat, beaucoup de problèmes conceptuels liés au règlement restant à examiner.

Dans le domaine de l'eau, les travaux se poursuivront dans le domaine des eaux souterraines (analyse de l'état écologique, tendance des polluants). Ils reprendront pour ce qui est de la définition et du calcul d'indicateurs relatifs à l'assainissement. La réflexion en cours sur le bilan des pesticides débouchera sur une évolution de ce rapport : recherche d'indicateurs plus globaux, plus lisibles et plus représentatifs.

L'exploitation de la seconde édition de l'enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement se poursuivra, en collaboration avec le Scees et le ministère de l'environnement. Elle fournira des éléments utiles aussi bien pour le volet économique de la directive cadre sur l'eau que pour les débats nationaux sur ce sujet sensible.

La mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover* France 2000 sera achevée et donnera lieu à valorisation, avec notamment le bilan de l'évolution de la couverture des terres au cours de la dernière décennie. Cette évolution sera particulièrement intéressante pour le domaine de la biodiversité.

L'Observatoire des zones humides poursuivra ses travaux avec la publication de l'enquête sur les atteintes aux milieux réalisée avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et, en fin d'année, celle de l'enquête sur la chasse aux oiseaux d'eau menée avec la Fédération nationale des chasseurs. Le géoréférencement des comptages d'anatidés se poursuivra pour une publication en 2006.

L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques restera une préoccupation importante de l'Ifen. Les travaux sur ce thème seront menés en liaison avec l'AFSSE (Plan national santé-environnement) et la Direction de la prévention des pollutions et des risques.

Le Gouvernement a arrêté une "stratégie nationale pour la biodiversité" qui prévoit, parmi d'autres actions, la création d'un observatoire statistique de la biodiversité dont la responsabilité sera confiée à l'IFEN en collaboration avec le SCEES. Ce nouveau dispositif a donné lieu à une étude de faisabilité en 2004 qui pourrait déboucher sur des premiers travaux en 2005.

Les banques de données

La structuration des banques de données de l'Ifen sera reprise à travers la mise en place des actions définies dans le cadre de la rénovation du schéma directeur des systèmes d'information de l'Ifen, qui s'oriente vers la mise en œuvre d'un entrepôt partagé de données. Les applicatifs et environnements de production d'informations croisées seront développés en fonction des objectifs de diffusion.

En interne, un tel entrepôt facilitera les analyses intégrées dans les documents de synthèse comme le rapport sur l'état de l'environnement, ou publiées séparément comme dans *Les Données de l'environnement*. Il facilitera également les fournitures de données qui nourrissent les travaux des « observatoires » tels que le Gis Sol, l'observatoire national des zones humides, l'observatoire (interministériel) du littoral, l'observatoire des résidus de pesticides ou les réponses aux questionnaires internationaux.

La stratégie de diffusion redéfinie après le schéma directeur des systèmes d'information devrait s'appuyer essentiellement sur le web.

La combinaison de cette stratégie et de la mise en service de l'entrepôt de données partagées devrait servir de base au redéploiement des productions thématiques et multithématiques. L'alimentation de l'entrepôt deviendrait un objectif majeur destiné aux publications de synthèse, essentielles dans les missions de l'Institut, et non plus un sous-produit du travail spécifique de chaque domaine.

Comptes et économie de l'environnement

Les thèmes prévus pour la réunion de 2005 de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) sont :

- Développement des comptes, avec une étude pour la rénovation du compte de l'air, le calcul d'indicateurs d'émissions par activité économique, une analyse plus approfondie des dépenses publiques de recherche et développement;
- Indicateurs/tableau de bord : poursuivre les travaux sur les indicateurs environnementaux de développement durable (2ème version du rapport)
- Dossier sur agriculture et environnement (travaux en cours, présentation en 2005)
- Dossier sur les aspects sociaux des politiques de l'environnement.

Pour la réunion de 2006 de la CCEE, qui sera préparée en 2005, le rapport sur les dépenses devrait intégrer la première année du compte de l'air rénové, conformément au rapport méthodologique préparé en 2004. Un effort particulier de rénovation du compte de dépense pour la biodiversité et les paysages sera fait, en relation avec la stratégie nationale pour la biodiversité. Les dossiers thématiques devraient aborder les thèmes aspects sociaux des politiques de l'environnement (suite) et transport et environnement.

Les travaux réalisés en 2004 et 2005 sur l'enquête Antipol (Sessi/Scees) de l'année 2001 devraient permettre de mieux détailler les dépenses de protection de l'environnement à la charge des entreprises et de réviser le niveau des dépenses courantes dans les principaux comptes Ifen. La mise à jour annuelle des comptes de protection intégrera la suite des travaux de rénovation des comptes (bruit, biodiversité et paysages, dépenses pour le cadre de vie) pour la Commission 2005.

Dans le cadre du programme avec Eurostat, les autres travaux en développement portent sur les Comptes de la forêt pour lesquels sont prévus des résultats actualisés sur Naméa (air, énergie et eau) et sur les comptes par district hydrographique, liés à la directive cadre sur l'eau.

Indicateurs

L'Ifen poursuivra en 2005 sa participation au rapport au Parlement sur les Indicateurs de développement durable, dans le cadre du groupe animé par le Commissariat général au Plan. Il suivra activement également les travaux internationaux lancés par la Commission du développement durable des Nations-Unies, Eurostat et l'OCDE dans la lignée des recommandations de l'Agenda 21. Il développera en outre les moyens nécessaires au calcul régulier des indicateurs environnementaux retenus.

Les travaux sur les indicateurs d'intégration sectorielle (transports, agriculture, industrie) seront poursuivis avec le souci d'une adéquation avec les problématiques européennes (cf. par exemple le programme « Transport and Environment Reporting Mechanism » [TERM] de la Commission et l'AEE).

Des indicateurs de suivi de l'évolution du littoral seront mis au point et publiés dans le cadre de l'Observatoire du littoral.

3. Opérations répétitives

Le dispositif d'enquête auprès des départements et des régions sur leurs dépenses en faveur de l'environnement sera allégé compte tenu de la mise en place d'une nomenclature fonctionnelle dans les départements. Seule l'enquête auprès des régions sera réalisée en 2005 pour les comptes 2004.

5. Aspects particuliers

Aspects régionaux et locaux

Le projet « cahiers régionaux de l'environnement » évoluera en 2005. L'Ifen mettra à disposition des Directions régionales de l'environnement (Diren) souhaitant réaliser une telle synthèse dans leur région, un document méthodologique détaillant les étapes permettant d'aboutir à un « cahier » selon des critères de qualité « Ifen ». Un « kit » rassemblant les données régionales disponibles à l'Ifen sera élaboré pour faciliter aux Diren la réalisation de documents de synthèse sur l'environnement dans leur région et développer les comparaisons interrégionales.

Le changement de statut de l'Ifen permettra une nouvelle impulsion dans l'animation du réseau des statisticiens régionaux en Diren. Une note de stratégie pour ce réseau a été présentée au ministère et au Collège des Directeurs régionaux de l'environnement au printemps 2004.

La base Eider continue à vivre et à s'enrichir avec les données intéressant l'environnement aux niveaux départemental et régional. Les projets de développement (base communale et étude de faisabilité pour diffusion sur internet) freinés par des restrictions budgétaires en 2004 seront repris en 2005.

L'enquête auprès des départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement est interrompue, les données comptables établies selon la nomenclature fonctionnelle fourniront les principaux résultats nécessaires à partir des comptes 2004. Par contre l'enquête auprès des régions sera maintenue pour les comptes 2003 et 2004, en attendant la généralisation de la présentation fonctionnelle, qui sera effective pour les comptes 2006. L'Ifen essaiera d'intervenir pour que les présentations fonctionnelles distinguent les dépenses d'assainissement des dépenses de gestion de la ressource en eau, ces deux domaines de dépense étant sensiblement différents et de volumes importants.

La mise à jour de *Corine land cover* permettra de produire des résultats sur la couverture des terres aux niveaux régional et local.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets

Partie 5 – Aspects particuliers du programme 2005

1. Aspects régionaux et locaux

La loi de « décentralisation » prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens, déjà entamée, complètera le développement du réseau des observatoires locaux dans lequel s'intégreraient les départements. En effet, si ces derniers ont la compétence du plan, le recueil de données assuré dans ce cadre pourrait servir en partie à l'alimentation de l'observatoire.

L'ouverture de SINOE permet aujourd'hui de disposer d'une base de données commune à tous autorisant les agrégations et les comparaisons.

Le minimum d'informations communes devra être cohérent avec le règlement statistique.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- Direction des statistiques d'entreprises
· Département Système statistique d'entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Deux points sont à mentionner :

- la réalisation d'enquêtes régionales peut être facilitée par le travail de « mise en commun » d'outils (guide, outils informatiques) mentionné ci-dessus ;
- les travaux sur les unités statistiques et les grands groupes, coordonnés avec le projet CLAP, se poursuivront en 2005 sur la notion d'unité locale et la manière de l'utiliser.

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP)
· Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)
Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) se poursuivront en 2005, sous réserve de conclusions positives tirées de l'examen, fin 2004, des travaux expérimentaux déjà engagés sur le sujet.

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation). Toutefois, certaines données ne seront plus diffusées, leur niveau de fiabilité devenant trop faible. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de petites populations.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
- . Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DEcas amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises devrait être menée.

Premier Ministre

- Direction du Développement des Médias

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une exploitation ad hoc de l'EAE.

Avec la mise en place de fonds régionaux pour le financement de la production cinématographique, le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour l'audiovisuel.

Banque de France
- Secrétariat général
. Direction des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. La participation de la DGCP au compte provisoire (effectué en collaboration avec la Direction de la Prévision) s'est élargie en 2004 avec une première exploitation des comptes non financiers des communes, des régions et des départements. En 2005, la DGCP fournira, sur un champ étendu aux budgets annexes et aux groupements à fiscalité propre, des comptes financiers et non financiers. Une exploitation des données des organismes du régime général de la sécurité sociale est également envisagée.

Le passage à la nouvelle comptabilité de l'Etat en 2006 (LOLF) implique que les travaux sur une nouvelle table de passage (entre les comptes de l'Etat et la comptabilité nationale) et d'organisation de la collecte de l'information soient achevés fin 2005.

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'Insee. Les premiers résultats de la base 2000 seront publiés en 2005 sur les comptes des années précédentes.

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat, qui font l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, seront développés à la demande de la Cour des Comptes. Ces tableaux de passage de soldes publics aux soldes de la comptabilité nationale seront généralisés autant que possible.

En 2005, les travaux sur les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques sont prioritaires. Les investissements liés à ce chantier essentiel sont importants. Ils répondent aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels des administrations publiques financiers et non financiers. Leur mise en place sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques (Etablissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

L'élaboration des indicateurs non financiers trimestriels pour l'Insee sera consolidée.

Les travaux sur la régionalisation des dépenses de l'Etat seront poursuivis.

La collaboration avec les comptes satellites (transports, environnement, jeunesse et sport, Education, protection sociale) sera renforcée. En particulier, les prestations du bureau 6C seront revues avec chacun des interlocuteurs afin de répondre au mieux à leurs besoins.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Elaboration des comptes trimestriels financiers des administrations publiques et de la dette au sens de Maastricht

Deux nouveaux règlements européens prévoient l'élaboration des comptes trimestriels financiers et le calcul de la dette au sens de Maastricht pour les administrations publiques avant la fin 2005. Les investissements à réaliser pour produire ces données trimestrielles sont importants, ce sont notamment : informatisation de l'élaboration des comptes de l'Etat, méthodes de calage sur les comptes annuels (définitif, semi-définitif, provisoire), procédures de redressement des données manquantes afin d'assurer le suivi temporel, méthodes de synthèse (consolidation) systématiques, facile à reproduire d'un trimestre à l'autre, expertise sur le traitement des mesures nouvelles et sur les

évolutions temporelles, méthodologie de raccordement des données financières et non-financières en trimestriel.

La réalisation de ces comptes trimestriels sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques (Etablissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

2.2 Exploitation du nouvel info-centre sur les établissements publics nationaux

Ce nouvel info-centre permettra une exploitation trimestrielle des comptabilités des établissements publics nationaux. Par ailleurs elle permettra à moyen terme une exploitation comptable de la plus grande partie des ODAC pour le compte provisoire. Pour les travaux de l'année 2005, il s'agit d'une première exploitation et d'une validation des traitements à partir des comptes de l'année 2004, dans le contexte d'une mise en place progressive de l'info-centre.

2.3. Mise en place de la LOLF

Création d'un groupe de travail inter-administrations animé par le bureau 6C en collaboration avec l'Insee, la Banque de France et la Direction de la Prévision pour construire les nouvelles tables de passage entre les nomenclatures budgétaire et comptable de l'Etat et la comptabilité nationale.

2.4. Une exploitation des comptes des administrations publiques locales pour le compte provisoire

Un objectif ambitieux, qui sera recherché, serait de disposer en février 2005 des comptes complets pour l'année 2004 des budgets principaux et annexes des départements, des régions et d'un échantillon de communes (2000) ainsi que des groupements à fiscalité propre.

3. Opérations répétitives

Aux prestations annuelles traditionnelles en matière de comptabilité nationale (définitif, semi-définitif, provisoire) et régionale (administrations publiques locales) de la Direction générale de la comptabilité publique s'ajoutent désormais la fourniture d'agrégats comptables trimestriels non financiers à l'Insee, ainsi que la participation aux comptes satellites de l'Education, du Transport et de l'eau et des déchets.

4. Aspects particuliers du programme 2005

4.1. Aspects régionaux et locaux

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du Cnis sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales.

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. En 2005, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat sera effectuée. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales devraient être régionalisées et intégrées dans le compte régionalisé des APUL.

5. Liste des publications

Publications Insee

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'Insee. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques sorti en mai.

Autres publications

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais dans le rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril, seront développés à la demande de la Cour des Comptes.

7. Suivi des opérations prévues au programme à moyen terme 2004-2008

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C		Publication au printemps 2005
Comptes nationaux trimestriels financiers complets des APU	CP/6C		Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France
Elaboration d'indicateurs non-financiers pour l'Insee.	CP/6C		
Mise en place de la nouvelle chaîne de traitement des comptes de l'Etat (suite à la mise en place de la LOLF)	CP/6C		Décembre 2005
Régionalisation des comptes de l'Etat	CP / 6C		Compte de production, d'exploitation et de capital : 2005 Régionalisation des transferts et subventions à étudier
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		.
Poursuite et développement de la collaboration avec l'Ifen	CP/6C		

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

- Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)

5- Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

Les évolutions démographiques sur les territoires devraient avoir un impact sur l'organisation territoriale des CAF. Des travaux seront conduits autour de cette thématique. Par ailleurs, les fichiers relatifs aux bénéficiaires de prestations dont disposent la CNAF et les CAF peuvent faire l'objet d'exploitations locales.

Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)

- Direction de l'actuariat statistique

5- Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le groupe « régionalisation des statistiques » permet aux régions (CRAM) d'établir les abrégés régionaux retraite, de comparer leurs résultats tirés de ces abrégés et de mettre à disposition des régions sous la base documentaire lotus, les principales données nationales et régionales. Cette base opérationnelle en 2002, est mise à jour au fur et à mesure des données disponibles et complétée par de nouvelles données. La base apporte également aux régions le descriptif des tableaux du plan statistique sur le SNSP (maquette et critère de tris). En 2005, elle devrait être enrichie de nouvelles données tirées du nouveau système Outil Retraite (OR) et des sorties rapides sur la réforme de 2003. La mise à disposition des fichiers SNSP sur les retraites stock et résidents par région permet aux statisticiens des CRAM de tirer les informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

La création d'un Infocentre en 2004 sur le SNSP permettra de répondre en 2005 à des "requêtes d'entreprises" partagés par l'ensemble des organismes (CNAV, CRAM) à partir de la description d'un « Univers » sur une base SNSP rénovée. L'Infocentre sera accessible à la Direction de l'Actuariat Statistique et aux correspondants des régions pour interroger sur différentes grandeurs (à définir) concernant les retraites du Régime Général.

Les études pour les régions de Sécurité Sociale seront alimentées à partir de l'EIR 2001.

Des projections régionales de nouveaux retraités ont été effectuées en 2003 à partir des nouvelles projections démographiques du régime général (basées sur les nouvelles projections Insee sur recensement 1999 et projections régionales Omphale). Elles seront affinées en 2005 par des projections plus fines au niveau des pays de résidence par exemple.

Des groupes de méthodes sur les projections régionales constitués dès 2004 avec les Statisticiens des CRAM seront pérennisés pour traiter différents thèmes précis nécessaires au développement de l'expertise régionale (analyse des écarts projections-réalisations, projections infra-régionales, connaissances de populations particulières, partenariats avec les organismes régionaux).

Ministère de la santé et de la protection sociale

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

2 - Travaux nouveaux pour 2005

2.1 - Les enquêtes vraiment " nouvelles ", les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

- Enquête violence et santé
- Enquête usagers des maternités

BUREAU DES PROFESSIONS DE SANTE

1. Harmonisation des données de démographie des professions de santé

Les données de démographie médicale tirées du répertoire ADELI continueront à faire l'objet d'un redressement statistique annuel, conformément aux conclusions du rapport du CNIS sur l'Harmonisation des données de démographie médicale publié en septembre 2002.

Les travaux de rapprochement des données démographiques, menés en 2003 sur les masseurs kinésithérapeutes se sont poursuivies sur d'autres professions de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers). Pour chaque profession étudiée, une comparaison des données des différentes sources disponibles a été effectuée (Adeli, enquête emploi, recensement, SNIR, SAE, SPE, caisses de retraite, Ordre...), et l'opportunité d'un redressement sera décidée en fonction des écarts constatés et des données de calage disponibles. Des travaux de comparaison plus détaillés (professionnel par professionnel) entre ADELI et d'autres sources ont également été menés. Ces travaux de comparaison, également souhaités par l'Observatoire National de la Démographie des Professions de santé, contribueront à alimenter ses travaux (*en continu*).

Les statistiques annuelles détaillées sur la démographie ont été publiées *en juillet 2004* pour les professions de santé hors médecins et *fin 2004* pour les médecins. Des synthèses des travaux de comparaison et de correction de données seront reprises en introduction de ces documents.

Le bureau participera à la Maîtrise d'Ouvrage du futur Répertoire Partagé des Professionnels de Santé.

2. Modèles de projection démographique des professionnels de santé

- Modèle de projection démographique pour les médecins

Les hypothèses du modèle de projection démographique relatif aux médecins ont été actualisées (taux de départ à la retraite, taux de mortalité, *numerus clausus*...) en vue de la réalisation d'une nouvelle projection (*1^{er} semestre 2004*).

La méthodologie du modèle régional de projection démographique des médecins fera l'objet d'une publication (*2^e trimestre 2004*).

BUREAU DE L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

Certificats de santé et enquête périnatale nationale

- L'exploitation des remontées départementales issues des certificats du 8^{ème} jour, du 9^{ème} mois et du 24^{ème} mois et des bilans de santé effectués à trois ans par la PMI sera confrontée et harmonisées avec les résultats issus des autres systèmes d'informations portant sur les mêmes thèmes (poids des bébés, prématurité, césarienne, allaitement, ...) : PMSI, enquêtes nationales périnatales de 1995, 1998 et 2003, état civil, Audipog. De cette confrontation seront issues les statistiques annuelles publiées par la DREES sur ces thèmes.
- La refonte de cette remontée remontée pour obtenir des informations individuelles depuis les départements sera examinée avec les services départementaux. Cela permettra notamment d'améliorer et d'accélérer le recueil des données disponibles sur la couverture vaccinale et sur la périnatalité. Les propositions de refonte du système seront issues d'un comité de pilotage associant l'InVS, la DGS, les syndicats professionnels et les collectivités locales. Les premiers tests seront lancés au 4^{ème} trimestre 2004, pour aboutir à un nouveau recueil de données individuelles dès le début 2005.

BUREAU "ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DES PROFESSIONS"

Aide sociale

Dans l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées, la rubrique sur l'APA a été adaptée en 2003 pour tenir compte d'une part de la fin de la montée en charge du dispositif et d'autre part des modifications qui ont été apportées au questionnaire trimestriel, de façon à conserver la complémentarité des deux enquêtes.

Le questionnaire sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance a été enrichi d'une rubrique sur le stock de bénéficiaires toutes mesures confondues (sans doubles comptes). Le nombre de bénéficiaires recueilli dans les autres rubriques est en effet un stock au 31/12 par type de mesure : un même bénéficiaire est ainsi compté autant de fois qu'il bénéficie de types de mesure distincts.

Le questionnaire de l'enquête sur le service départemental de la PMI a été revu en 2003, en concertation avec la DGAS, sur la partie concernant les assistantes maternelles permanentes ou non permanentes, de manière à avoir une bonne vision de ce secteur avant la mise en œuvre de la réforme statutaire de ces personnels annoncée pour la mi-2004.

L'aide sociale facultative

Un nouveau volet d'enquête sur l'aide sociale facultative a été joint à l'enquête annuelle sur les dépenses de l'aide sociale, à partir de l'exercice 2003 (collecte entre juin et septembre 2004). Ce volet est construit à partir du bilan du test effectué en 2003 dans le cadre de l'enquête 2002. Le test consistait en une description de cinq dispositifs considérés comme les plus importants par les départements : catégorie de population concernée, montants des dépenses, nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, on mènera une enquête qualitative auprès de quelques départements, dont l'objectif est d'obtenir une vision plus approfondie des modes d'organisation et notamment des logiques de partenariat avec les associations, les communes... Cette enquête complètera l'enquête qualitative menée auprès de quelques communes sur leur action sociale. *Calendrier septembre 2004 à octobre 2005.*

La décentralisation du RMI et des FAJ.

La décentralisation du RMI et la création du RMA ont été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2004, et celle des fonds d'aide aux jeunes (FAJ) au 1^{er} janvier 2005.

La prise en charge par les départements du RMI et du RMA doit s'accompagner de l'évaluation des mesures mises en place par les départements en matière d'insertion. On étudiera les modalités

d'intégration d'un volet sur les contenus des contrats d'insertion portant à la fois sur le RMI et le RMA dans l'enquête sur les bénéficiaires, *en collaboration avec le bureau " Lutte contre l'exclusion "(LCE) et la DGAS*. Les dépenses sur les charges d'insertion sont quant à elles recueillies par l'enquête sur les dépenses.

On contribuera par ailleurs à la réflexion menée par le bureau LCE sur le suivi des FAJ après la décentralisation.

BUREAU " POLITIQUE DE LA VIEILLESSE, DU HANDICAP ET DE LA DEPENDANCE "

Handicap

- **Enquête annuelle auprès des Commissions Départementales de l'Éducation Spéciale**

Le bureau participe aux " comité de pilotage " et " comité utilisateurs " de la refonte, lancée en 2000, de l'application informatique locale des CDES (OPALES). La première version de l'application OPALES est diffusée et sera suivi par la mise en place de modules statistiques. La troisième version (fin 2004–début 2005) permettra de disposer d'informations de meilleure qualité sur l'orientation des enfants dans le secteur médico-éducatif (avec une mesure des listes d'attente et des écarts entre, notamment, les orientations souhaitées et les placements réalisés).

Dépendance

- **Remontées trimestrielles sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide ménagère**

Cette opération trimestrielle, destinée à suivre la montée en charge de l'APA est basée sur un questionnaire défini fin 2001 et complété mi 2003 par un questionnaire portant sur les mesures législatives prises début avril 2003. La refonte du questionnaire trimestriel prévue à la fin de la montée en charge de l'APA s'est achevée au cours de l'année 2004, il fusionne l'ancien questionnaire et le complément introduit après la réforme. Il a fait l'objet d'une concertation avec les Conseils Généraux et devrait mieux rendre compte de la réalité de l'instruction des dossiers.

Le suivi trimestriel du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère relevant des départements et des caisses de retraite est poursuivi. Outre les quelques éléments sur les bénéficiaires de l'aide ménagère départementale, ce point repose essentiellement sur les données trimestrielles fournies par la CNAV et la MSA.

Ces remontées trimestrielles sur l'APA et l'aide ménagère font l'objet d'une publication trimestrielle rendant compte de l'évolution de la prestation.

BUREAU LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

1- Dispositif de suivi et d'évaluation du RMI et du RMA dans le cadre de la décentralisation

- **Dispositif de suivi**

Le dispositif de suivi et d'évaluation du RMI et du Revenu Minimum d'Activité, est en cours de mise en place. Le système de remontées des données agrégées relatives au RMA et au contrat d'insertion du RMI s'inscrit dans un cadre réglementaire comprenant notamment un décret, un arrêté et une circulaire aux préfets qui ont été finalisés en lien avec le ministère de l'intérieur. Ce dispositif de suivi comprend :

- . un suivi mensuel de la montée en charge du RMI décentralisé ainsi que du RMA
- . des comptages trimestriels
- . un suivi détaillé annuel

En ce qui concerne le RMA, le dispositif de suivi s'inscrit dans le cadre des politiques de l'emploi. Il a été finalisé *avec la DARES*. Le recueil d'informations individuelles s'appuie sur des formulaires normalisés des conventions. Il comprend d'une part des informations sur les caractéristiques des bénéficiaires, des données sur les emplois occupés ainsi que sur les employeurs des titulaires du RMA et d'autre part des informations sur les actions d'accompagnement et de formation en direction des bénéficiaires du RMA.

Dans le cadre du dispositif, qui fait l'objet du titre 3 de la loi de décentralisation du RMI et de création du RMA, il est en outre prévu un retour d'information systématique aux départements (Conseils généraux et DDASS).

▪ **Évaluation**

Pour le RMI comme pour le RMA, l'évaluation s'appuiera sur le dispositif mis en place pour suivre la montée en charge de ces dispositifs et sur la réalisation d'enquêtes spécifiques, dont l'enquête prévue à la fin de l'année 2004 sur les modes d'organisation des départements.

Les objectifs d'évaluation du RMI sont les suivants :

- Suivre l'évolution des caractéristiques des bénéficiaires afin de permettre d'analyser l'impact de la conjoncture et des politiques départementales ;
- Évaluer les actions d'insertion engagées auprès des bénéficiaires du RMI ;
- Analyser les parcours des bénéficiaires du RMI.

Les objectifs d'évaluation du RMA sont les suivants :

- Mesurer l'adéquation du dispositif aux objectifs assignés en terme de " public " cible ;
- Analyser les contrats RMA ;
- Analyser les parcours des bénéficiaires du RMA.

Pour le RMI décentralisé comme pour le RMA, il s'agit également d'étudier l'impact de la décentralisation sur le fonctionnement des services des conseils généraux. Une étude ponctuelle auprès des conseils généraux sera réalisée pour évaluer la mise en place du dispositif 8 à 9 mois après son entrée en vigueur. Cette enquête exhaustive permettra d'analyser les choix d'organisation des conseils généraux en distinguant le RMI et le RMA. L'évaluation de la mise en œuvre du dispositif pourra également s'appuyer sur des monographies qualitatives réalisées à partir d'entretiens semi-directifs plus approfondis.

• **Suivi conjoncturel du RMI**

Dans le cadre de la décentralisation, le suivi conjoncturel du RMI a été revu avec la CNAF (notamment la CVS).

2 - Suivi et évaluation des dispositifs et des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- **L'élaboration et la production d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques de lutte contre l'exclusion** et l'appui méthodologique aux services en charge des politiques, notamment la DGAS, font partie des missions permanentes du bureau.

INDICATEURS DE SUIVI DES PLANS NATIONAUX D'ACTION POUR L'INCLUSION SOCIALE

En 2004, le bureau a participé aux travaux du sous-groupe indicateurs du Comité de protection sociale, en relation avec l'unité " Dossiers Internationaux " de la DREES. Les travaux viseront notamment à étendre le champ des indicateurs communs au domaine de la santé, du logement et de l'habitat et plus généralement des conditions de vie (pauvreté non monétaire). Parallèlement le bureau participera au suivi statistique régulier de la mise en œuvre du PNAI 2003-2005, *en liaison avec la DGAS*, responsable de la coordination du PNAI français.

Simultanément une veille continue d'être effectuée, *en lien avec l'Insee*, sur le développement et la mise en place par la France du nouveau dispositif d'enquête au niveau communautaire (SILC, Survey on income and living conditions).

• **Base de données départementales et régionales sur les minima sociaux et l'aide sociale**

Une base de données départementales rassemblant des données sur les minima sociaux et l'aide sociale, comprenant également des données démographiques et d'environnement économique (taux de chômage, potentiel fiscal, revenus, statistiques sur le marché du travail) est en cours de constitution. Des contacts seront pris avec une équipe de recherche pour étudier la possibilité d'exploiter ces données.

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

- Direction des affaires économiques et internationales
 . Service économique et statistique (SES)
 Sous-direction de l'observation statistique des transports

1. Introduction

Depuis 2002 – 2003, les restrictions budgétaires générales, d'une part, et, au SES en particulier, un fort déficit en moyens humains, ont rendu difficile le simple maintien de la production statistique courante en matière de transport, dans des conditions dégradées. Cette situation a entraîné le report en 2004-2005 de la réalisation de certaines opérations pluriannuelles et l'étalement dans le temps du lancement et de la mise en place effective d'opérations nouvelles ou rénovées.

Opérations pluriannuelles décalées

En 2003, les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO), qui doit permettre de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois, avaient enfin pu démarrer ; l'enquête se poursuit actuellement.

S'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), le « sondage de circulation », réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation (cf. ci-après 3.6.4.3 et 3.6.4.5) par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, a démarré en juin 2004 et se poursuivra jusqu'en septembre 2005.

Par contre, et comme il était à craindre, le SES n'a pas été en mesure de lancer, sur le champ des transports, l'enquête sur les relations inter-entreprises (enquête ERIE). Une enquête sur ce thème, coordonnée au niveau européen, aura été menée par l'Insee et les autres services statistiques ministériels sur leur champ respectif, y compris par le SES sur le champ de la construction.

De même, ses moyens ne permettront pas au SES de préparer fin 2004 et de réaliser lui-même en 2005 l'enquête spécifique annoncée depuis plusieurs années et toujours reportée sur l'innovation dans les transports et plus particulièrement sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication : c'est le Sessi qui réalisera fin 2005, sur le champ des transports en même temps que sur celui de l'industrie, l'enquête CIS (Community Innovation Survey) lancée dans le cadre du nouveau règlement européen adopté en août 2004 sur le suivi de l'innovation.

Opérations nouvelles ou rénovées en cours,

Début 2004, l'enquête « Transit », composante française de l'opération d'observation des flux de marchandises en transit terrestre et franchissant les barrières alpine et pyrénéenne a pu être lancée, en complément de ce que font de leur côté les statisticiens suisses et autrichiens pour l'observation des transits transalpins. Pour la partie routière, il s'agit du renouvellement des enquêtes dites « Transit » déjà menées en 1992-1993 et 1999.

Les travaux visant à permettre d'améliorer l'évaluation du parc de véhicules en service, à partir du fichier central des automobiles (FCA), se poursuivront en 2004-2005, en prolongement des discussions menées avec les entreprises d'assurances, d'une part, et le contrôle technique, d'autre

part, pour faire la part, à l'aide d'informations extérieures, des véhicules enregistrés dans le FCA mais dont tout porte à croire qu'ils ne sont plus en état de rouler.

De même, après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises se poursuivront en 2005 et au-delà, pour le transport maritime, le transport aérien, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ».

A noter enfin que l'enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers qui aurait dû être lancée fin 2004, ne sera faite que début 2005, pour des raisons budgétaires.

Lancement des travaux préparatoires au renouvellement, en 2007, de l'enquête lourde « transport »

A l'automne 2004, les travaux préparatoires au renouvellement, en 2007, d'une enquête lourde « transport », sont entrés dans une phase active. Inscrite au programme à moyen terme de la formation « Démographie, conditions de vie », cette enquête s'inscrirait dans la suite de l'enquête « transport-communication » réalisée en 1993-1994 par l'Insee, qui avait mobilisé un club de partenaires et co-financeurs de dix-huit organismes, en plus de l'Insee. Une telle enquête vise à décrire tous les déplacements, quels qu'en soient le motif, le mode de transport, la longueur...

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

- Banque de données sur les transports (SITRA)

La banque de données SITRA-M, volet « Marchandises » du système d'information sur les transports, s'enrichira en 2004 d'un premier ensemble de données détaillées sur les transports routiers de marchandises réalisés sur le territoire français par des véhicules immatriculés dans les autres pays de l'Union européenne.

Les travaux sur les autres volets (« séries longues » et voyageurs) se poursuivront.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

En 2005, devrait se poursuivre l'utilisation en région des résultats de l'enquête annuelle d'entreprise transport, qui intègre, depuis l'enquête relative à l'année 1998, des questions sur tous les établissements des entreprises de six salariés et plus interrogées.

En outre, les travaux entrepris par le SES pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les déclarations annuelles de données sociales), qui ont connu des premières réalisations pour ce qui est de l'emploi dans les entreprises et les établissements du secteur des transports, devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions.

L'ouverture en région (DRE) de la consultation de données agrégées de la banque de données SITRA-M, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») a permis, comme espéré, une utilisation régionale plus intense et plus pointue des informations de la banque relatives aux transports de marchandises. Ont également été mis à disposition, dans le nouveau volet « voyageurs » de la banque de données sur les transports (SITRA-V), des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues du recensement de population de 1999. A noter aussi la rénovation en cours du site Intranet Inport, qui doit favoriser plus largement le partage d'informations entre le SES et les DRE.

TOURISME

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département des activités tertiaires

Exposé de synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation se fait en plusieurs étapes : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air est opérationnelle pour la campagne de 2004, celle sur les hôtels le sera l'année suivante. L'objectif à terme est d'observer l'ensemble des hôtels à vocation touristique, indépendamment du critère de classement.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) ne sont pas couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux exploratoires engagés sur ce thème depuis 2003 conjointement par l'UNAT et l'ONT : il veille notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation.

Le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, reste une priorité pour les prochaines années. Les différentes approches méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

D'une façon générale, le pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

Travaux nouveaux pour 2005

- Extension des enquêtes auprès des établissements d'hébergement

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire.

Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement. Deux opérations de ce type sont réalisées en 2004.

L'enquête de fréquentation auprès des établissements collectifs hors hôtels et campings, menée conjointement par l'UNAT et l'ONT en 2003, devrait être exploitée en 2004 : l'UNAT et l'ONT attendent du Pôle un appui méthodologique. Le Pôle veille notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation de l'Insee. Le fichier « offre » qui sert de base de sondage pourra être mis à disposition des DR pour compléter les fichiers d'offre actuellement disponibles. Son actualisation par l'UNAT et l'ONT devra être suivi.

En partenariat avec la DR Languedoc-Roussillon qui a mené une enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés », le Pôle produira une documentation méthodologique à destination des directions régionales pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des éventuelles demandes de leurs partenaires régionaux.

- Enquêtes régionales auprès des touristes

Des travaux ont été engagés en 2003 avec l'ORTB, la DR de Bretagne et le Laboratoire de statistiques d'enquêtes pour mettre en place un nouveau type d'enquêtes auprès des touristes (substitutif aux classiques enquêtes « cordon »). Le pôle diffusera une note méthodologique aux directions régionales. Ce document, en cours de validation par les partenaires bretons, devrait aider les directions régionales dans leur dialogue avec leurs partenaires.

Opérations répétitives

- Evaluation du poids économique du tourisme

En matière de suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, tout particulièrement à l'échelon local, les différentes approches (estimation à partir de la saisonnalité de l'emploi, suivi des activités caractéristiques, régionalisation des comptes du tourisme) méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

La rénovation de la méthodologie relevant de la première approche n'a pu être réalisée en 2003, et reste au programme de travail de 2005.

Les besoins exprimés par les partenaires (Direction du tourisme et organisations professionnelles) de disposer d'un éclairage sur les emplois rendent pertinent le recours à un traitement « classique » de la source DADS (fichiers établissements dégroupés et fichiers salariés complets). En 2003, le Pôle a développé un outil d'exploitation du fichier salariés complet. Cet outil est testé actuellement par la DR Languedoc-Roussillon pour répondre à une demande de ses partenaires locaux. Dans sa version actuelle, seule la saisonnalité d'été est correctement décrite : le pôle terminera une version permettant l'analyse de la saisonnalité d'hiver. Cette version, avant sa mise à disposition, sera testée sur le champ des « remontées mécaniques » avec le SNRT et la Direction du Tourisme.

Aspects particuliers du programme 2005

I. Aspects régionaux et locaux

Les enquêtes et les études menées par l'Insee dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'Insee (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer
Ministère délégué au Tourisme
 - Direction du tourisme

2. Travaux nouveaux pour 2005

Enquêtes nouvelles ou rénovées pour 2005

- Le Suivi de la demande touristique des Français (SDT) : enquête réalisée mensuellement sur un panel SOFRES de 20 000 personnes. Le marché actuel arrivera à expiration le 30 mars 2005. La Direction du tourisme devra, dès le second semestre 2004, amorcer la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du marché.

La réflexion préalable portera sur les choix méthodologiques qui seront importants quant aux retombées sur le système actuel. Le processus en vigueur depuis 1990 peut être remis en question par des choix techniques ou financiers. Cependant, la Direction du tourisme devra tout mettre en œuvre pour que le nouvel outil ne provoque aucune rupture dans l'observation conjoncturelle et structurelle des déplacements des Français.

- Enquête vacances : la Direction du tourisme, en partenariat avec l'Insee utilisera en 2005 les fichiers produits par l'Insee à partir de l'enquête Vacances menée par l'Insee en octobre 2004 dans le cadre de l'EPCV.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, poursuivront les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité. Dans cet esprit, un chapitre des contrats de plan État-Région 2000-2006 est consacré à l'observation économique du tourisme.

Le nouveau contexte de décentralisation entraînera des évolutions certaines dans ce domaine.

- Enquête régionale sur le tourisme

La région Bretagne projette de réaliser en 2005 une enquête sur sites, selon la méthodologie dite de partage des poids. Les résultats doivent être disponibles en 2006.

L'ORT Bretagne pilote l'opération, les travaux préparatoires associent les quatre départements concernés, le pôle tourisme de l'Insee, la DR Bretagne de l'Insee, le Laboratoire "sondages" de l'Ensaï, enfin la Direction du tourisme.

Cette expérience pourra servir de modèle à d'autres régions intéressées.

- DOM

Ils sont désormais parties prenantes de l'outil national afin d'élaborer des statistiques de fréquentation qui enrichiront le dispositif anciennement limité à la Métropole.

Dans les Antilles, Martinique, Guadeloupe et Guyane, une enquête type enquête aéroport est soit aménagée quand elle existe, soit mise en œuvre avec l'appui de l'Insee sur une méthodologie coordonnée.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Division Logement

1 - EXPOSE DE SYNTHESE

La prochaine enquête logement aura lieu en 2006. Les travaux préparatoires ont commencé. On envisage une refonte substantielle de certaines parties du questionnaire (Prêts, Travaux, Energie). Il est par ailleurs envisagé de tirer un complément d'échantillon dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), afin d'être en mesure d'apprécier de manière plus fine les conditions de logement des ménages résidant dans les quartiers qui relèvent de la politique de la ville.

L'année 2004 verra le passage de l'Enquête Loyers et Charges en collecte assistée par ordinateur. En 2005, on s'attaquera à la refonte de l'indice des loyers.

Après les efforts menés en 2004 pour accroître la notoriété et améliorer la diffusion des indices Notaires - Insee des prix des logements anciens, on examinera en 2005 la possibilité de conférer le label Notaires - Insee à des indices de province calculés sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent. La région Rhône-Alpes servira de terrain d'expérimentation.

La mise en place du nouveau recensement de la population et l'utilisation de sources administratives conduiront à rénover la méthode de calcul des séries du parc de logements.

2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2005

Compte tenu des besoins des Comptes Nationaux, la prochaine enquête Logement aura lieu en 2006 : au-delà de cette date, les résultats de l'enquête seraient disponibles trop tardivement pour qu'ils puissent être intégrés à la base 2005 de la comptabilité nationale, dont la diffusion est prévue courant 2008.

L'enquête Logement est l'une des principales enquêtes de l'Insee par la taille de son échantillon (47 500 logements en 2002). L'objectif de l'enquête est double :

- connaître le parc de logements (nombre de résidences principales, secondaires, occasionnelles, ou vacantes) et son évolution, et ce par filière du compte de logement, c'est à dire par époque de construction, par catégorie (individuel vs collectif), par statut d'occupation, et par tranche de taille d'agglomération ;
- Décrire les conditions de logement des ménages : confort (sanitaire, chauffage, isolation), taille et peuplement, statut d'occupation, dépenses de logement (loyer, charges, remboursements d'emprunts, aides reçues, travaux,...), appréciations sur les conditions de logement, projets résidentiels, mobilité récente, autres logements possédés.

L'enquête Logement est considérée comme la référence par l'ensemble des acteurs du logement. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un large partenariat : le ministère du logement (DGUHC et DAEI), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (CEREN) sont demandeurs et participent habituellement au financement. L'enquête logement est l'une des principales sources mobilisées par la DGUHC pour définir et évaluer les politiques du logement, et par la DAEI pour l'établissement du compte satellite du logement. Du côté du CEREN, l'enquête permet d'évaluer la consommation d'énergie dans une perspective de développement durable, sous différents scénarios quant à la composition du parc de logements.

Pour l'enquête 2006, la structure du questionnaire devrait être proche de celle de 2002. Certaines parties du questionnaire seront toute fois revues de manière substantielle : ce pourrait être le cas notamment des parties « Travaux », « Prêts », et « Energies ». L'objectif recherché sera de simplifier le questionnaire autant que possible, tout en s'attachant à repérer avec précision les dispositifs de politique du logement.

Outre les organismes déjà cités, l'exploitation de l'enquête intéresse d'autres acteurs : l'Union des HLM, l'Agence Nationale pour l'Information sur le logement (ANIL), l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale... Il est d'ailleurs envisagé - sous réserve d'obtenir les financements nécessaires - de tirer un complément d'échantillon dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), afin d'être en mesure d'apprécier de manière plus fine les conditions de logement des ménages résidant dans les quartiers qui relèvent de la Politique de la Ville.

Les années 2004 et 2005 sont consacrées à la préparation de l'enquête. En 2005 auront lieu notamment le tirage de l'échantillon et la réalisation sur le terrain des tests du questionnaire informatisé.

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2005

I- Aspects régionaux et locaux

Les notaires et l'Insee calculent tous les trois mois des indices de prix des logements anciens vendus libres, à partir des données collectées par les notaires. L'Insee coordonne les réflexions méthodologiques autour de ces indices, qui couvrent désormais la totalité de la France métropolitaine. Après les efforts menés en 2004 pour assurer une diffusion plus efficace de ces indices (par la mise en place d'un Infos-rapides trimestriel et d'un Insee Première annuel), on examinera en liaison avec le conseil scientifique la possibilité de conférer le label Notaires-Insee à des indices calculés en province sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent. La région Rhône-Alpes servira en l'occurrence de terrain d'expérimentation. L'objectif serait de disposer d'indices fiables au niveau régional, voire au niveau départemental, pour les maisons d'une part et pour les appartements d'autres part.

Plusieurs régions (une petite dizaine à ce jour) ont exprimé le souhait de voir se réaliser en 2006 une extension régionale de l'enquête logement. La division Logement apporte aux DR concernées son concours dans le montage de ces opérations.

Ministère de l'équipement, des transports , de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

- Service économique et statistique

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2005, les priorités de la sous-direction seront données à la qualité de diffusion des résultats de nos enquêtes et la publication d'analyses et de synthèses. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis, de même que l'élargissement de la mise à disposition sur internet. Pour l'ensemble des travaux de production statistique, l'effort de fiabilisation sera poursuivi. Les réflexions méthodologiques entreprises pour les indices de prix seront prolongées par des études détaillées, notamment s'agissant de l'indice du coût de la construction (ICC).

La satisfaction des multiples demandes d'informations statistiques sur la construction neuve devra s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût.

S'agissant du parc locatif social, l'objectif sera de concevoir un véritable système d'information à partir des opérations EPLS, OPS SLS et inventaire du parc réalisé dans le cadre de la loi « solidarité et

renouvellement urbains », en partenariat avec la DGUHC. Ce projet pourrait être accompagné d'évolutions sur les plans législatifs et réglementaires. L'objectif poursuivi est de simplifier le dispositif, pour une meilleure efficacité et un allègement de la charge d'enquête pour les organismes gestionnaires.

Pour 2005, l'objectif ambitieux d'obtention et de diffusion des premiers résultats de l'enquête sur l'investissement en BTP des collectivités locales (Colloc) est maintenu. La rénovation importante réalisée en 2002 et 2003 devrait avoir été consolidée en 2004. La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique permettra de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

Pour la commercialisation des logements neufs, la demande des utilisateurs de disposer de données plus finement localisées passe par une évolution des modalités de mise en œuvre des règles du secret statistique. Un projet a été élaboré en concertation avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC). Il sera soumis au Cnis en 2004 (Comité du label et du secret statistique). La mise en œuvre devrait être effective en 2005. Pour le suivi du marché de l'ancien, une première expression des besoins a été adressée à la direction générale des impôts pour reconstruire une production statistique basée sur l'acte notarié et permettant une analyse fine du marché. Les travaux se poursuivront en 2005.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies. Si les moyens le permettent, le retour d'information vers les entreprises sera différencié selon la classe NAF d'activité.

Le calendrier de publication annoncé à l'avance pour l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements sera passé en routine. La consolidation des opérations de collecte, grâce à l'obtention en 2003 du statut d'enquête obligatoire, permettra d'améliorer la précision et la fiabilité de l'indice, tout en assurant une rotation plus rapide de l'échantillon des entreprises du panel.

Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle sous contrat aura fait l'objet d'une expérimentation qui, si elle est concluante, permettra la publication d'un indice partiellement rénové au début de l'année 2006.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, la priorité sera donnée à l'amélioration des délais de production et de diffusion des résultats. Une première estimation des loyers sera présentée au printemps de l'année n+1. La présentation d'une première évaluation des dépenses courantes et d'une partie des aides à l'automne n+1 sera poursuivie et enrichie. Des expertises destinées à enrichir ou à préciser les évaluations seront entreprises (impayés de loyers, locaux d'hébergement, analyse de la rentabilité de la gestion locative, actualisation des dires d'experts). La coordination du chiffrage du compte avec celui de la comptabilité nationale sera renforcée. Parallèlement, des études seront menées en partenariat sur des thèmes connexes au domaine du logement.

La mobilisation des données issues des caisses d'allocations familiales ainsi que des données fiscales et foncières sera poursuivie. Elles constituent des sources d'information très riches pour le suivi et l'évaluation des politiques locales de l'habitat. La nouvelle base de données Géokit 2, utilisée par les réseaux d'informations économiques et sociales localisées, sera enrichie notamment avec des informations en provenance du Scees (recensement de l'agriculture) et de l'Ifen.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles

Deux enquêtes véritablement nouvelles sont programmées. L'enquête inter-services sur la gestion de l'immatériel et l'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment. On rappelle qu'en 2004, alors que l'on met à nouveau en œuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises, on renouvellera l'enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise sur le thème de

l'entretien-amélioration du bâtiment, comme celle réalisée en 2000 sur l'exercice 1999. Le questionnaire pourra être très légèrement revu pour tenir compte plus précisément des besoins de l'indice IPEA, mais il ne s'agira pas d'une nouvelle enquête. Elle permettra notamment d'actualiser la pondération des familles de travaux de l'IPEA.

3. Opérations répétitives

3.1 Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux

En 2005, l'effort du ministère de l'équipement portera prioritairement sur l'exhaustivité, la qualité et les délais de prise en compte des informations. Ceci passe, en priorité, par la réalisation d'un outil de suivi de l'alimentation des points d'instruction. En effet l'article 67 de la loi sur les responsabilités et libertés locales supprime la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisations de construire, ce qui conduira à une augmentation des points d'instruction des bases de données régionales. Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes instructrices et des DDE. La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est également très importante pour préserver la qualité des données. Une procédure d'agrément pourrait être mise en œuvre. L'évolution forte qui se dessine vers une mission d'instruction des permis de construire davantage confiée aux communes ou à leurs EPCI nécessitera un effort accru d'information et de formation de leurs personnels, pour préserver la qualité de l'alimentation des bases de données régionales.

S'agissant de la diffusion, une analyse sera réalisée, pour aboutir à une mise à disposition plus large de l'information sur support électronique et permettre ainsi une diffusion plus satisfaisante des résultats. Le modèle permettant d'estimer des données en dates réelles à partir de données en dates de prise en compte ne sera remis en chantier que si les moyens nécessaires sont dégagés.

En 2005, il est envisagé de mettre en place de nouveaux formulaires de permis de construire. Cela conduira à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système Sitadel. L'objectif du service économique et statistique est de préserver la qualité du recueil des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve, voire de l'enrichir sur certains points (recours à un architecte, changement de destination des locaux, etc.

3.2 L'observation des marchés de l'immobilier et du parc

- **Enquête sur les extraits d'actes de mutations (Existan)**

Les deux dernières enquêtes, portant sur les actes signés en 1999 et en 2000 se sont déroulées selon des procédures identiques aux précédentes. Cependant, la constitution de la base d'enquête - ensemble des extraits d'actes de mutation - s'est révélée de plus en plus difficile, ce qui a rendu nécessaire l'ajout d'une étape ultime de redressement des résultats, à partir de l'assiette reconstituée par département des droits de mutation perçus. Une difficulté supplémentaire provient du fait que l'harmonisation des taux de droits de mutation rend impossible l'évaluation de l'assiette propre aux mutations des seuls logements à partir de l'année 2000. Compte tenu de ces difficultés, la décision a été prise en 2002 de ne plus considérer Existan comme une enquête nationale. Seules cinq régions ont poursuivi l'opération sur l'exercice 2003. En 2004, comme en 2003, l'assistance statistique et informatique aux régions réalisant l'enquête sera néanmoins assurée. La réflexion sur l'avenir du dispositif d'observation des mutations sera poursuivie.

- **Projet d'enquête sur le prix des terrains à bâtir**

Une enquête sur le prix des terrains à bâtir est actuellement réalisée dans quatre régions métropolitaines. Il s'agit de la reconduction d'une opération qui faisait partie du programme national jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Compte tenu des besoins exprimés, une enquête nationale pourrait être envisagée. Elle pourrait se limiter aux maisons individuelles construites dans des aires urbaines. Une étude de faisabilité devrait être réalisée en 2005, pour évaluer les moyens humains et budgétaires nécessaires.

- **Parc locatif social et suivi des aides à la pierre**

Les évolutions des différentes aides à la pierre nécessitent de revoir le dispositif statistique permettant leur suivi. Les réflexions se sont poursuivies en 2003 et 2004 avec la DGUHC pour mettre en place

des modules d'extraction de statistiques à partir de Galion, nouvel outil de gestion des aides. Certains modules ont été implantés au cours de l'année 2003 dans les directions départementales de l'équipement. Le module d'exploitation des données devrait être disponible en 2004. Mais la mise en œuvre des futures mesures de décentralisation (conventionnement au niveau de la région) devrait conduire à une grande variété de situations régionales et donc à une complexification du dispositif de collecte des informations statistiques.

3.4 Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes, cette opération a fait, en 2002, l'objet d'une rénovation importante. L'accent est mis sur la collecte des budgets primitifs et un fichier national unique est géré sous Intranet en saisie décentralisée. Un bilan a été établi à l'issue de cet exercice. Il est globalement positif, mais le changement du questionnaire et de certains concepts ont rendu difficile l'estimation de l'évolution des dépenses d'équipement. L'enquête 2003 a résolu ces problèmes. Un projet de publication a été mis au point en octobre 2003. L'objectif ambitieux à partir de 2004 est d'être en mesure de diffuser les résultats dès le milieu de l'année (juillet). La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique permettra de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- **Le compte satellite du logement**

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2002. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux. Pour les deux années à venir, il est prévu d'approfondir les méthodes de chiffrage, notamment le chiffrage de l'investissement ou encore des locaux d'hébergement, d'enrichir avec de nouveaux indicateurs l'analyse de la gestion locative, d'expertiser les évaluations du compte en mobilisant des données récentes. A l'occasion de la mise en place de la base 2000, la coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale est confortée. Une première estimation des loyers de l'année précédente est présentée dès la réunion de mai de la commission.

Les études sur des thèmes connexes au logement, s'appuyant, entre autre, sur la dernière enquête logement seront renforcées. Une étude est en cours sur la rentabilité de l'accession à la propriété. Une étude sur les travaux financés par les ménages dans leur logement, une sur l'évaluation des loyers en fonction des caractéristiques des quartiers et une autre sur les prix des énergies selon les filières seront entreprises.

- **Les analyses à partir des fichiers fiscaux**

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économique et statistique dispose de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999 et de 2001, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales sont entreprises avec le fichier 2001 qui a été livré à la fin de l'année 2002. Ce fichier comprend en outre l'âge du conjoint qui permet d'affiner les études de population par âge et de revenus par unités de consommation.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation et d'améliorer la connaissance de la vacance des logements. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SES s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données

fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. Cela s'est traduit également par la parution d'un article intitulé "le parc de logements et son occupation vus au travers des fichiers fiscaux" dans les Notes de Synthèses du SES, ainsi que d'une brochure "le logement en cartes", qui apportent une documentation très intéressante sur le sujet.

- **Les réseaux d'informations économiques et sociales localisées**

Ce réseau est organisé autour de GéoKit 2, qui est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Depuis 2001, GéoKit 2 comprend trois bases : une base communale principale, une base communale confidentielle et une base à l'Iris ne contenant que des données issues du recensement de la population de 1999 selon le zonage infracommunal de l'Insee (IRIS-2000). La base communale principale est régulièrement enrichie de fichiers venant du ministère mais également d'autres organismes (Insee, DGI, EDF,). De même, la base communale confidentielle mettra à disposition des statisticiens des données de l'ANAH, de la MSA et de la CNAF. Les bases locales mises à disposition des services déconcentrés sont désormais élargies aux départements ou régions limitrophes. Le fonctionnement de GéoKit 2 en réseau local assure une diffusion très large auprès des utilisateurs du ministère. Les DRE peuvent ajouter des données de source locale dans la base communale principale.

La version 2.12 du logiciel, diffusée en février 2004, permet des traitements cartographiques sur tous les niveaux géographiques infra et supra communaux.

En 2004, les fichiers FILOCOM de 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003 de la DGI seront intégrés dans la base communale principale GéoKit2 quand les conditions de confidentialisation seront finalisées avec la DGI. Les données Sirene 2003 de dénombrement des entreprises et des établissements seront également intégrées. De nouvelles données du recensement de la population de 1999 (exploitations spécifiques) seront également intégrées dans la base communale principale et dans la base à l'IRIS-2000.

Pour 2005, d'autres projets sont à l'étude, d'une part avec le Scees, pour les données du recensement général de l'agriculture, et l'Ifen, pour l'intégration de statistiques départementales et régionales sur l'environnement (base Eider) ; L'ensemble de ces données constituera un gisement complet pour les études sur l'aménagement et l'habitat.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

Plusieurs actions ont permis d'améliorer et d'élargir la connaissance au niveau local (cf. point 3.5 ci-dessus), en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes

Ministère de l'équipement, des transports , de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. . Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais.
- d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

La DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS, et la DGUHC, maître d'ouvrage d'AGILLOS, ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément. Le ministère de l'équipement a mené en 2003 une étude d'urbanisation du système d'information sur le logement locatif social qui fournit des pistes d'amélioration concernant les enquêtes sur le parc social et son occupation. La DAEI et la DGUHC ont inscrit à leur programme de travail 2004 l'analyse détaillée des scénarios d'évolution des enquêtes EPLS et inventaire SRU. Ce travail pourrait déboucher dès 2005 sur une refonte des applications concernées, visant notamment à stabiliser l'unité statistique de recueil des données et à alléger la charge de travail des organismes enquêtés.

- **Bénéficiaires du statut du bailleur social**

La loi de finances pour 1999 a mis en place des dispositions fiscales visant à inciter un bailleur privé, propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à louer son bien sous condition de plafond de loyer et de plafond de ressource du locataire. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le bénéficiaire de ce dispositif remplit un engagement de location comprenant des informations sur les caractéristiques du logement (localisation, prix de revient ou d'acquisition, surface, loyer perçu, date d'achèvement de l'immeuble). Celui-ci est transmis à la DGUHC par les Directions des Services Fiscaux à des fins statistiques, la loi prévoyant d'évaluer l'impact de cette mesure sur l'investissement immobilier locatif privé et d'en dresser un bilan fiscal au travers d'un rapport du dispositif présenté au Parlement par le Gouvernement au plus tard le 15 septembre 2004. Cette présentation a été reportée au 15 septembre 2006 afin de prendre en compte l'effet du dispositif Robien défini dans la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Suite à l'obtention d'un avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et à la signature d'un arrêté ministériel en date du 5 septembre 2001, publié au B.O. du 10 octobre 2001, un fichier a été créé à partir des informations communiquées par les bénéficiaires puis saisies au sein de la DGUHC.

8 600 dossiers ont été adressés à la DGUHC au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002 par les directions départementales des services fiscaux. Ces données concernent 96 départements. Environ 15% des engagements de location reçus comportent des informations partielles et les valeurs manquantes portent sur des données essentielles (prix, loyer et surface).

Pour l'exercice 2003, la DGUHC a reçu 4 100 dossiers dont 13% ne peuvent être traités. Ces données concernent 40 départements environ.

Bien que le nombre de dossiers reçu soit en nette augmentation ces volumes d'engagement sont loin de correspondre aux estimations affichées par les organisations professionnelles. Une rencontre entre la DGUHC et la DGI a mis en évidence les limites du dispositif de remontée des informations défini à l'origine.

• **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujettis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifie et les communique à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement .

Deux rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999 et 2003. Le prochain est prévu début 2005.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

La troisième enquête a été réalisée en 2003. Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les UES (Union d'Economie Sociale),
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
 - les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales.

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, les aides au logement perçues, les minima sociaux perçus, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1^{er} janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1^{er} trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 31 mai. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communiquent ensuite à la DGUHC.

Trois rapports au Parlement ont été réalisés en 1997 2000 et 2003. La quatrième devra être produit en 2006.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques ainsi que la possibilité de générer des tableaux en croisant les informations.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MIILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MIILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.